



Conseil Municipal du 13 décembre 2016  
Convoqué le 7 décembre 2016

Présidé par Marc HEMEZ, Maire  
Conseillers Municipaux en exercice : 33

**Présents :** M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER- Jessica TANCA - Rosa LA SPINA - Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN - Xavier BARTOSZEK - Christian COLLET - Michel DEBEVE - Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN - Léone TAISNE – MM. Farid FETTACHE - Dominique HERVET - Mme Aude-Claire DUBAR - M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY - Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF - Jean-Louis CHANTREAU – Mmes Martine MOROGE - Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.

**Excusés :** M. Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Mme Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina) – Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) - Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Laurent HELBECQUE (proc. à M. Chantreau) - M. Jean-Michel REMY.

**Absent :** M. Christian VITU.

Monsieur le Maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures.

**Monsieur le Maire :** « Avant toute chose, je voulais vous préciser que l'on vous a mis, dans vos pochettes, des documents complémentaires à l'ordre du jour et notamment trois décisions prises les 6 et 7 décembre, dans le cadre de ma délégation, après l'envoi de la convocation. Deuxième ajout, une question relative à une ouverture de crédit qui concerne les travaux d'installation d'un fauteuil monte-escalier pour l'accès à la salle Domisse. On avait versé un acompte à la commande, la prestation a été réalisée, nous avons reçu la facture qu'il faut régler en déduisant l'acompte. Il y a donc une opération comptable à faire par délibération. Enfin, dernier point, ce sont les plates excuses du secrétariat général et de moi-même : on vous a remis un procès-verbal complet dans les pochettes puisque dans celui qui vous a été transmis, il manquait les pages paires. Là vous avez un document complet vous pourrez donc détruire le document incomplet qui vous avez été adressé avec la convocation. »

## **I - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2016**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2016 est adopté à l'unanimité.

## **II – QUESTIONS MISES EN DÉLIBÉRATION**

### **A. SERVICE URBANISME**

#### **1. DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE CADRE DE LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que dans le cadre de la révision du document d'urbanisme en Plan Local d'Urbanisme (PLU), un projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a fait l'objet de deux débats en séance du conseil municipal des 23/09/2011 et 18/09/2015.

Monsieur le Maire précise que des modifications ont dû être apportées sur ce projet notamment en termes d'objectif de croissance de la population entre 2012 et 2030 qui est revu à la baisse et d'obligation de prise en compte du renouvellement urbain impliquant un besoin de construction de logements revu à la hausse.

Les modifications apportées au PADD doivent être à nouveau mises en débat, conformément à l'article L 153-12 du Code de l'Urbanisme qui prévoit qu' « un débat a lieu au sein (...) du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (...) au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme. »

Monsieur le Maire donne la parole à Marie Bonnafil, adjointe à l'urbanisme.

**Madame Bonnafil** : « Je vous remercie Monsieur le Maire. Comme vous pouvez le voir, aujourd'hui nous sommes en présence du cabinet URBYCOM qui a pris la relève depuis maintenant 3 mois. Dans un premier temps, je vais juste refaire une petite introduction puis ensuite le cabinet Urbycom vous fera une présentation de la reprise de notre PADD et à l'issue nous pourrons entamer le débat sur les orientations. Lors de nos conseils municipaux précédents et à maintes reprises dans mes commissions, nous avons évoqué le PLU et son PADD. Ce soir, nous l'évoquerons encore puisque notre nouveau cabinet Urbycom que je viens de présenter, sur les conseils des services de l'Etat, va vous représenter ce projet d'aménagement et de développement durable, parce que plusieurs points ont changé et ils méritent d'être portés à la connaissance des élus et débattus afin notamment de ne pas faire l'objet de recours par des tiers ou par les services de l'Etat. Dans un premier temps, sachez que l'objectif de croissance a été revu à la baisse à 3,8 % à l'horizon 2030 au lieu des 10 % annoncés précédemment. Notre commune est concernée, comme beaucoup d'autres, par le phénomène de desserrement des ménages ; aujourd'hui on compte en moyenne 2,67 personnes par ménage et à l'horizon 2030 on en comptera environ 2,04. Ce desserrement implique que le calcul en besoin de logement doit être revu à la hausse car ce desserrement veut surtout dire que la construction de nouveaux logements n'entraînent pas forcément une croissance proportionnelle aux populations. En d'autres termes, ce n'est pas parce que nous avons revu nos objectifs à la baisse que nous ne sommes pas contraints de construire de nouveaux logements puisque les ménages sont de plus en plus petits, on ne compte plus 3 ou 4 personnes par logement mais on est plutôt à 2,5 personnes et à l'horizon 2030, on en prévoit 2,04. On a aussi un besoin de 789 logements en moyenne toujours à l'horizon 2030, au lieu des 450 prévus à cette échéance, en prenant en compte le parc existant. S'ensuit une surface réservée à l'urbanisation plus importante soit 25,59 hectares au lieu des 15 hectares initialement prévus. Sur ces 25 hectares, on en a 19,79 ha en réserve inscrits en renouvellement urbain, ce qui donc représente une consommation d'espace nécessaire supplémentaire très modérée. Si vous faites le calcul : 25,59ha moins 19,79 ha, vous arrivez à 5,8ha contre les 20 hectares prévus au départ. On estimera une consommation moyenne de l'espace par an à 0,41 hectare ce qui est relativement correct. Voilà donc les points les plus marquants et qui porteront à débats. Cependant, nous pourrions souligner aussi le très bon travail et la prise en compte de tous les éléments du SCOT, de la DREAL, de la CCCO et des politiques environnementales présentes et à venir qui feront que ce PADD sera, je pense, un excellent document sur notre PLU. Je laisse maintenant la parole aux représentants d'Urbycom. »

**Monsieur le Maire** : « Avant de passer la parole au bureau d'études, Xavier Bartoszek relève à juste titre que j'ai oublié de proposer un secrétaire de séance. Comme il l'a fait remarquer, je le désigne avec votre accord ce qu'il accepte avec enthousiasme. »

Monsieur le Maire propose que **Monsieur Xavier Bartoszek** assure les fonctions de secrétaire de séance.

**L'assemblée accepte à l'unanimité**

Les représentants du bureau d'études URBYCOM présentent synthétiquement ce document et répondent aux questions des élus. Monsieur le Maire propose à l'assemblée de débattre sur les orientations générales du PADD présenté.

**Madame Bonnafil** : « Je vous remercie et je remercie le cabinet Urbycom pour cette présentation synthétique qui est très claire. Je vais juste apporter une petite précision parce que je vois beaucoup d'entre vous qui regarde le schéma. On n'est pas dans un zonage, on est sur des zones identifiées relevant du PADD. Si vous avez comme moi relu ce document vous verrez qu'au début de la présentation du PADD, vous avez des constats et des enjeux : constats et enjeux économiques, environnementaux, des constats sur la conservation des espaces verts, des jeux, du commerce, des transports. Il est évident qu'on ne peut pas parler d'activités sans finalement les identifier sur une carte. Le PADD avec le schéma qui vous a clairement été présenté à la fin met en exergue ces constats et ces enjeux et encore une fois ce n'est pas un zonage, je le dis pour ceux qui pourraient s'inquiéter de voir apparaître tel ou tel point derrière chez eux. On n'en est pas là, on parle d'un constat et d'un schéma, maintenant le débat est ouvert, merci. »

**Monsieur Chantreau** : « Merci Monsieur le Maire. Effectivement dans le PADD on retrouve des dossiers en cours d'instruction ou d'autres dossiers qui sont déjà bien avancés. Il en va ainsi de l'ancienne emprise ferroviaire SNCF

du fait qu'il y avait une convention passée entre CCCO et la ville. Par contre, j'avais posé la question au cours d'une réunion précédente, il me semble qu'on ne retrouve pas le dossier E.P.F. relatif à l'ancienne friche de l'hôtel Boivin. Or je rappelle qu'une convention de portage avait été signée avant 2014. Je voudrais savoir si vous avez des nouvelles à ce sujet-là ou pas. »

**Madame Bonnafil** : « Jean-Louis, vous savez comme moi comment fonctionne l'Établissement Public Foncier, il est évident que la destination de l'Hôtel Boivin - puisque c'est une friche située en centre-ville - aurait plutôt vocation à être dédiée à du commerce ou du logement. Ceci étant, rien n'a été décidé et tant qu'on n'a pas une destination claire sur l'hôtel Boivin, je ne vois pas comment E.P.F. pourrait réellement trouver un preneur. Je crois honnêtement qu'avec l'arrivée du BHNS et les travaux de réaménagement du centre-ville et de sa périphérie qu'on dénomme « chantier FDAN », nous avons eu d'autres priorités à gérer en parallèle. »

**Monsieur le Maire** : « Etant entendu qu'on n'est toujours pas propriétaire du salon « Tendance Coiffure » mais la situation pourrait se débloquer dans les prochaines semaines dans la mesure où, ce salon étant sous le coup d'une fermeture administrative de quatre mois pour des raisons de diplômes, d'absence de déclarations URSSAF vis-à-vis du personnel, le propriétaire a saisi par ministère d'avocats le Tribunal pour obtenir la rupture du bail commercial. Si évidemment il y a annulation, on retrouve un immeuble à usage de commerce, mais non plus un commerce en activité, le prix d'acquisition par la commune serait alors différent et on tomberait peut-être dans la fourchette de l'estimation des domaines, ce qui n'est pas le cas actuellement. »

**Monsieur Meurdesoif** : « Oui, quelques observations en passant. D'abord on a bien compris que c'était un schéma directeur et non pas des engagements formels, on connaît depuis longtemps le travail qui est mené sur l'aménagement urbain de la commune, on y retrouve des généralités sur lesquelles on a déjà travaillé depuis longtemps et que l'on continue à travailler, d'ailleurs, avec la commission urbanisme. Le deuxième point que je voudrais souligner aussi - mais ça a été présenté par les techniciennes- c'est que nous sommes tributaires d'une supra-communalité, c'est-à-dire que notre schéma directeur de territoire dépend très intimement du schéma intercommunal de la CCCO et également du SCOT, lui-même étant rattaché au Schéma Régional d'Organisation du Territoire. Donc, les élus n'ont pas toute latitude pour décider de telle ou telle chose dans l'aménagement de leur commune c'est un peu le frein que l'on met à l'exercice de la démocratie locale. Un des meilleurs exemples c'est la coupure qui se trouve aux quatre chemins. Troisième point, c'est qu'on retrouve une répartition des rôles qui ont été attribués par ces organismes supra-communaux et notamment par le SCOT. Il se trouve qu'à Aniche on a une tradition de constructions de logements sociaux qui n'existe pas dans certaines communes du Douaisis, je vous mets au défi de trouver un seul logement social à Loffre par exemple, à Rieulay ça s'améliore, il commence à y en avoir et le SCOT a pris acte en le regrettant mais en souhaitant que les pourcentages s'améliorent. A Aniche, on a été relativement bon élève dans ce sens où on a pris conscience qu'il fallait réfléchir à la mutation de la ville, une ville fondée sur l'industrie et qui, maintenant, a recentré ses industries ou ses activités industrielles à l'extérieur et on s'oriente davantage vers un aménagement urbain qui prenne en considération la place de l'habitant et c'est le dernier point sur lequel moi je voudrais insister : je le dis souvent, je l'ai souvent dit, il y a des élus ici qui m'ont souvent entendu le dire, une ville ce n'est pas que des maisons, ce n'est pas que des routes, ce n'est pas que de l'éclairage, ce n'est pas que de la bagnole, une ville ce sont des gens. Il nous faut donc prendre en considération un certain nombre de critères statistiques par exemple, la population c'est 3/3, 1/3 très jeune, 1/3 beaucoup plus âgé puis 1/3 moyen, réfléchir à ce que l'on va offrir à chacun de ces tiers, je pense notamment à la population vieillissante, comment on la prend en compte, comment on réfléchit à son intégration dans la ville, dans la cité, ce sont des enjeux que l'on retrouve dans votre présentation mais je crois que nous, élus, devons en faire aussi notre priorité. Cela étant dit n'y voyez aucune critique dans ce que vous avez présenté, bien au contraire. Simplement pour souligner à mon tour, derrière la présentation de Marie et derrière votre présentation à vous mesdames quels sont, de mon point de vue, de notre point de vue, les objectifs qu'on doit se fixer quand on réfléchit à l'urbanisation c'est-à-dire trouver un équilibre entre l'histoire de la ville - tout à l'heure vous parliez des puits de mine, j'ai parlé moi des activités industrielles - et puis comment on envisage son avenir, sa mutation. Enfin, il faut s'appuyer sur des statistiques très précises, vous aviez souligné également que la population avait pas mal augmenté, je crois que c'est dû aussi - ce n'est pas simplement dû à l'augmentation de la population- c'est dû aussi à la manière de faire le recensement car il y a une période où on a effectivement pris sérieusement les choses en main et les équipes de recenseurs, sous la responsabilité de la directrice générale des services, ont su dénicher des logements qui n'avaient pas été répertoriés, ça peut expliquer dans une certaine mesure cette augmentation importante de la population.

Donc, notre travail à nous élus avec les contraintes dont j'ai parlé notamment la contrainte supra-communale c'est de recentrer notre travail sur la place de l'homme, de l'humain dans notre cité, faire en sorte que notre ville soit une ville à vivre et pas simplement une ville-dortoir où l'on vient se poser lorsque la journée est terminée. »

**Madame Bonnafil** : « Je te remercie Michel, ces remarques sont tout à fait pertinentes et vont vraiment dans le sens de l'écriture du PADD puisque, outre le fait qu'on nous souligne la mise en place d'une véritable mixité fonctionnelle, nous autres, élus de la majorité, avons réellement appuyé sur le fait qu'on cherche cette diversification et notamment au travers des quelques chiffres que je vous livre et qui sont écrits sur le document qui vous a été envoyé : « sur Aniche le parc des résidences principales est majoritairement occupé par des propriétaires à 50 % et à 47,4 % par des locataires. Ces logements et les logements sociaux représentaient 13 % de l'ensemble du parc recensé ». Comme l'a dit Michel c'est vrai que le SCOT est toujours très attentif au nombre, à la production des logements sociaux à la qualité mais nous le sommes aussi. C'est pour cela que dans le PADD nous avons insisté avec le cabinet précédent et évidemment Urbycom aujourd'hui encore - d'ailleurs leurs études confortent notre idée - que nous devons promouvoir l'accession à la propriété dans les secteurs à forte occupation locative et inversement que nous devons, c'est écrit je ne fais que lire, viser les types de logement qui répondent à la baisse de la taille des ménages comme on vous l'a expliqué. Le desserrement de la population fait que nous devons nous adapter, faire peut-être des logements plus petits, peut-être réaménager notre ville avec des équipements pour les personnes âgées mais aussi pour les enfants, je pense aux aires de jeux, là je crois qu'on n'a pas trop mal entamé avec la rénovation de la place Fogt et d'une manière générale répondre aux besoins de la population vieillissante notamment. Michel et moi là-dessus sommes tout à fait d'accord, ce sont des critères qu'il faut prendre en compte. Je soulignerai juste encore une chose, on vise aussi la qualité énergétique des bâtiments. Alors, là-dessus moi je suis très attentive sur le renouvellement urbain dans la mesure où nous sommes élus nous pourrions demander aux futurs pétitionnaires leurs préconisations en termes de prise en compte de la qualité et de leurs dépenses énergétiques. »

**Monsieur Bartoszek** : « Je voulais juste apporter une rectification à tes propos, tu as dit 13 % du parc en 2013 mais c'est 31 %. »

**Monsieur le Maire** : « Je vous remercie de votre contribution pertinente et vigilante, je remercie le bureau d'études pour cette belle présentation technique qui nous a permis d'y voir un peu plus clair et je vous souhaite un bon retour, il n'y a pas de neige donc ça va aller, merci mesdames.

***Le conseil municipal a débattu des orientations générales du PADD. La tenue et les termes du débat seront reportés dans la délibération formalisée à cet effet à laquelle sera annexé le projet de PADD.***

## **2. DÉNOMINATION DE L'ESPLANADE RUE DU BICENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux d'aménagement du centre-ville, une esplanade est en cours de réalisation rue du Bicentenaire.

Il propose à l'assemblée de la dénommer « Esplanade Charles de Gaulle ».

**Monsieur le Maire** : « Comme vous le savez les travaux d'aménagement du FDAN centre-ville, contour de l'église, etc... sont sur le point d'être terminés notamment sur cette grande esplanade qui est face à la salle Coubertin et au collège Théodore Monod. Elle sera terminée dans les prochains jours pour ce qui concerne les revêtements et les bordures. Après la reprise de l'entreprise qui fait une coupure pour les congés de fin d'année entre le 21 décembre et le 16 janvier, il restera l'implantation des poteaux d'éclairage public -même s'il y a un éclairage provisoire compte tenu qu'on a déjà utilisé en parking cet espace- et les plantations des espaces verts au mois de mars. Cette esplanade, qui est bordée par la rue du Bicentenaire, est une esplanade ce n'est pas une rue. En réunion, les élus de la majorité ont réfléchi et proposent de dénommer cette esplanade du nom de « Charles de Gaulle » c'est une proposition, ce n'est pas une décision, la décision appartient à l'ensemble des membres du conseil municipal. Voilà la proposition de la majorité que je représente « Charles de Gaulle ». Est-ce que les représentants ou le représentant ou porte-parole de l'opposition a une autre proposition à faire ou est-ce qu'il y adhère. »

**Monsieur Meurdesoif** : « Nous ne sommes même pas surpris de cette proposition. Elle germait depuis longtemps dans la tête de l'adjoint aux fêtes, qui m'a déjà dit : « vous avez bien une statue de Jules Domisse pourquoi il n'y

aurait pas une statue du Général de Gaulle ». Elle germait même sans doute avant que votre initiateur en politique à Aniche ne glisse du gaullisme vers le front national. Et puis, j'avais accepté Monsieur le Maire à l'occasion de l'anniversaire de l'Appel du 18 juin, la pose d'une plaque commémorative en même temps que se déroulait une exposition à la salle des fêtes Claudine Normand. Nous sentions bien que dès que le moment opportun se présenterait, le souhait de voir ériger une sculpture du Général se transformerait en exigence. Les lecteurs attentifs du journal officiel que nous sommes n'ont pas manqué non plus de relever en juillet l'annonce de la création d'une nouvelle association à l'objet social unique « l'élévation d'un monument à la mémoire du général ». Certains m'interrogent sur le lien entre Aniche et De Gaulle : je suis bien en peine de leur répondre mais les habitants des 3 900 communes françaises qui ont dénommé de Gaulle, une rue, un rond-point ou un parc ont généralement accompagné avec plus ou moins de célérité le mouvement qui fait de De Gaulle la dénomination la plus courante en France. D'autres chercheront une correspondance dans les dates, mais 2017 ne fait l'écho à rien dans la vie du grand homme si j'en crois la chronologie qu'affiche Wikipédia. De Gaulle est mort depuis 46 ans et il n'y a plus beaucoup d'acteurs vivants des temps de la France résistante. Une de nos camarades vient de mourir à l'âge de 100 ans elle faisait passer des résistants à la frontière belge, on l'a même fait venir un jour à Aniche à une manifestation culturelle. Quant à l'héritage idéologique du gaullisme il est revendiqué par tant de soi-disant descendants que l'on finit par en oublier le contenu : de Chevènement à Philippot en passant par Juppé, Fillon, Dupont-Aignan, tous s'en réclament pour asseoir une légitimité. Mais votre aspiration à bâtir un lieu de mémoire, de recueillement, à rechercher une identification participe de vos efforts constants à déconstruire et à réécrire l'histoire. Il y a eu la disparition du bureau des maires, le démontage des plaques des bâtiments publics sous le prétexte de les mettre à l'abri à l'intérieur, la tentative de faire disparaître le monument du verre et du charbon, la suppression du défilé du 1<sup>er</sup> mai, l'enlèvement de plaques commémoratives au caveau-souvenir maintenues grâce à la vigilance de nos amis, n'est-ce-pas Jean-Louis, etc... Mais nous ne sommes pas dupes. Vous avez revendiqué votre appartenance à cette famille politique, en accueillant avant les Européennes Madame Tokia Saïfi, les membres de l'Alliance du Douaisis avant les Cantonales, le Comité départemental de l'UMP, le 22 février 2016 sur la place Jaurès il y avait un grand concours de véhicules. C'est votre droit, même si vous proclamiez haut et fort Monsieur le Maire pendant la campagne des municipales votre apolitisme. Nous ne nous opposerons pas à la dénomination que vous proposez, d'autant que les plus anciens de notre bord politique ont soutenu le Général de Gaulle quand il a, par exemple, refusé l'intégration dans la Communauté Européenne de Défense, quand il a fait sortir la France de l'OTAN et les Américains de France, quand il a reconnu les pays du système dit socialiste, quand il a prononcé l'émouvant discours de Phnom-Penh au moment de la guerre du Vietnam, mais nous ne prendrons pas part au vote. C'est votre choix et nous vous laissons l'assumer. »

**Monsieur Chantreau** : « On peut dire que Charles de Gaulle représentait en partie le Conseil National de la Résistance. Par contre, aujourd'hui le programme de votre candidat d'ultra-droite libérale, Fillon, est en train de détruire tous les acquis issus du CNR, 70 ans après. »

**Monsieur le Maire** : « Je ne connais pas les candidats aux élections présidentielles personnellement comme vous je me prononcerai quand je connaîtrai et les candidats et les programmes. Aujourd'hui, il y a des primaires à droite comme à gauche, on écoute, on regarde, on entend, le moment venu chacun en son âme et conscience prendra parti pour le candidat qu'il voudra bien soutenir ou encourager. Aujourd'hui, on est dans des cuisines de partis auxquelles je ne participe pas, je l'ai écrit, je l'ai dit, vous le savez, moi j'attends l'ouverture de la campagne, j'attends de savoir quels sont les candidats, quels sont les programmes, quelles sont les idées défendues et je verrai le moment venu. Je considère que la proposition de la majorité est adoptée et que l'esplanade située en bordure de la rue du Bicentenaire portera le nom d'esplanade Charles de Gaulle, qu'elle sera inaugurée en son temps et que l'association dont Monsieur Meurdesoif a rappelé la publication au journal officiel se chargera d'organiser, de rechercher les financements et pas que du côté de la commune. Je mettrai volontiers sur quelques mètres carrés de l'esplanade à disposition pour accueillir un édifice culturel, un buste et rappeler ainsi la mémoire de ce grand homme qu'était le Général de Gaulle.»

**Monsieur Lemoine** : « Ce n'est pas de maintenant, donc ce n'est pas une surprise, sa réaction n'est pas une surprise. Je trouve qu'il y a une place Jaurès, je trouve qu'il y a une place Domisse, il est mérité qu'un homme aussi grand par sa qualité et non pas par sa grandeur méritait quelque chose dans Aniche. »

**Monsieur Bartoszek** : « Je vous remercie Monsieur Meurdesoif de votre propos, mais on attendait peut-être aussi une proposition de votre part, c'est ce que Monsieur le Maire annonçait au départ, si vous aviez une proposition à faire, je sais que Madame Moroge aime les musiciens et qu'elle a déjà proposé plusieurs fois des musiciens, il y a peut-être des chanteurs...On aurait pu avoir une proposition de votre groupe. »

**Adopté à l'unanimité des votants : POUR : 24** : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER– Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN– Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina)- Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mme Anne DELABY.

**Ne prennent pas part au vote : 7** : Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE– M. Laurent HELBECQUE (proc à M. Chantreau) – Cathy LEFEBVRE.

## B. SERVICE TECHNIQUE

### 1. MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX - MODIFICATION CONTRACTUELLE (AVENANT) N° 4

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par délibération du 25 novembre 2011, la commune a signé un marché avec la société **COFELY SUEZ ENERGIES SERVICES dénommée ENGIE ENERGIE SERVICES** dont le siège social est situé 1, Place des degrés, 92800 PUTEAUX pour l'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux.

Monsieur le Maire précise que, par délibération du 21 septembre 2012, un avenant n°1 a été signé faisant passer le marché de 379 894,02€ H.T/an à 380 862,56 H.T/an.

Par délibération du 31 mai 2013, un avenant n°2 a été signé. Cet avenant n'a aucun impact sur le montant des prestations. Par délibération du 18 septembre 2015, un avenant n°3 a été signé faisant passer le marché de 380 862,56€ H.T/an à 390 684,39€ H.T/an.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la signature d'un avenant n°4 ayant pour objet :

- La substitution de l'ancienne « école Quévy bas–cantine Ladrière » par le nouveau groupe scolaire Maxime-Quévy.
- La suppression du site ex-collège Léo Lagrange.
- L'ajout des prestations P2 pour les bâtiments supplémentaires : la médiathèque rue des sœurs Fogt, le nouveau local administratif (ex-logement) du cimetière et les logements appartenant à la mairie : 26 rue Laudeau - Logement situé salle des fêtes Claudine Normand - Logement situé 1 rue Natiez - Logement situé à l'école Cachin - Logement 6 rue des Trois Sœurs Fogt - Logement de fonction de la Mairie - Logement de fonction du Cesdim - Logement de fonction du complexe sportif de la Salle Coubertin - Logement de fonction du complexe sportif salle Léo Lagrange
- La modification des températures de consigne, ainsi que les régimes de fonctionnement de la salle des sports Coubertin et l'intégration du coût de la location du poste gaz en P2.
- La modification des engagements de consommation suite aux résultats de la dernière saison.

Cette modification contractuelle **diminue le coût total du marché de 4622,99€HT/an** par rapport à l'avenant n°3.

Le marché suivant l'avenant n°4 (modification contractuelle) passe donc de **390 684,39€ H.T/an à 386 061,40€ HT/an** décomposé comme suit :

Prestations	Marché de base H.T. annuel	Avenant 1 et 2 H.T. annuel	Avenant 3 H.T. annuel	Avenant 4 H.T. annuel
Prestation P1	231 391,86 €	232 360,40 €	240 398,84 €	236 734,36 €
Prestation P2	99 220,85 €	99 220,85 €	102 349,41 €	102 742,48 €
Prestation P3	45 681,31 €	45 681,31 €	44 336,14 €	42 984,56 €
Prestation P9 (P9F)	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €	3 600,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>379 894,02 €</b>	<b>380 862,56 €</b>	<b>390 684,39 €</b>	<b>386 061,40 €</b>

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer l'avenant (modification contractuelle) n°4 et tout document s'y rapportant.

**Monsieur le Maire** : « C'est un avenant au marché de chauffage qui est minoré de 4622,99 HT. Pourquoi il est minoré, parce que, grâce à la vigilance de la Directrice Générale des Services et des Services Techniques nous faisons régulièrement un état des lieux de nos installations de chauffage de manière à voir comment, par qui, pourquoi elles ont encore besoin d'être entretenues et s'il ne faut pas les sortir du marché qui a été signé, il y a maintenant quelques années. L'ajout de prestations intégrera d'office, parce que c'est de ma responsabilité, les contrats d'entretien des chaudières des logements communaux, entretien qui n'est pas toujours fait, soit par négligence ou parce que les gens oublient. Donc, nous allons d'office faire procéder au ramonage et se faire délivrer le certificat de vérification que les gens doivent présenter à l'assurance tous les ans et nous nous ferons rembourser sur la base de 98 €, je crois, par les occupants, au moins on sera certain que l'occupant et le propriétaire responsable que je suis, seront en règle. Il y a également une modification des consignes de températures et du régime de fonctionnement de la salle des sports Coubertin et là je vous dois une explication. Vous savez qu'on nous demande, vous élus, mais aussi les présidents d'associations, de bien chauffer, de mieux chauffer, de chauffer plus la salle Coubertin. Alors c'est un débat que j'ai déjà eu avec plusieurs d'entre vous mais je l'ai à nouveau. Les architectes, les bureaux d'études prévoient que les salles de sports ont un dispositif de chauffage qui permet de chauffer à 16° au milieu de la salle de sports et à un mètre du sol. En fonction de la puissance des chaudières et des différences de température, on peut monter à 17 – 18 degrés mais rarement plus. Or, la salle Coubertin pour ne pas la nommer est trop souvent - aux dires des sportifs du collège- utilisée en salle des fêtes pour des animations festives ou culturelles et dans une salle des fêtes on est assis, qu'il s'agisse d'un concert, d'un gala de danse, du repas des aînés, du carré-brasserie quand il y a le marché de Noël, etc... Et que l'on soit jeune ou moins jeune ou plus du tout jeune, quand on est assis sans bouger on a plus facilement froid. Alors, on peut chauffer plus pour atteindre 18-19° mais pour chauffer plus, il faut chauffer plus longtemps. Pour le marché de Noël, on a chauffé deux jours et deux nuits à fond, si vous y êtes allés, il faisait bon. Sachez quand même -et on a fait une étude avec la Directrice Générale des Services et les techniciens de Cofely qu'on a rencontrés-, qu'un degré en plus dans la salle c'est 11 % d'énergie en plus par heure. Alors vous imaginez le coût que ça peut engendrer lorsque la salle des sports est occupée en salle des fêtes avec des gens statiques donc non sportifs et que l'on doit chauffer durant 48 heures. Donc ça aura un coût, on aura plus chaud mais ça coûtera plus cher, je suis désolé pour Marie, mais on va un peu à l'encontre des économies d'énergie. Mais tant que cette salle de sports sera utilisée en salle des fêtes avec des gens statiques, ça nous coûtera plus cher de chauffer parce que cette salle n'est pas conçue pour être chauffée à 20-21 degrés comme peut l'être d'ailleurs fort bien la salle Claudine Normand. Alors malgré tout ça, la modification contractuelle diminue le coût du marché de **4 622,99€ HT** c'est-à-dire que le marché annuel descend de **390 684,39€ H.T/an** à **386 061,40€ HT/an**. Vous avez le détail des prestations le P1 – P2 – P3, le P1 c'est la fourniture d'énergie (électricité, gaz, fioul), le P2 c'est l'entretien permanent des installations, le P3 c'est la garantie (au passage, ce qui prouve nos bonnes relations avec le prestataire, nous avons obtenu qu'il remplace gratuitement la chaudière du logement du CACSA qui était complètement hors-service). Il faut remercier la vigilance des services. On ne paiera pas plus cher et on sera mieux chauffés quand on utilisera la salle Coubertin en salle des fêtes. »

*Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina)- Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBEQUE (proc à M. Chantreau) - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE.*

## C. SERVICE FINANCIER

### 1. VIREMENTS DE CRÉDITS

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les virements de crédits suivants :

- Une somme de **900€** au compte 21318/9066/025 fourniture d'un radiateur supplémentaire dans le local de la SAP
  - Une somme de **13 320€** au compte 21578/9017/822 acquisition d'illuminations de Noël
  - Une somme de **60€** au compte 1641/01 variation échéances de prêt
- Soit une somme de **14 280€** en provenance du compte 020.01 (dépenses imprévues)

**Monsieur le Maire** : « En l'absence de Jean-Claude Denis couché car grippé, je vais en son nom vous exposer les différents mouvements de crédits. Tout d'abord, une somme de 900 € pour la fourniture d'un radiateur supplémentaire dans le local de la SAP. La SAP se trouve rue Fendali, les services techniques ont fait des travaux

d'aménagement dans ce local, il y a quelques années je pense, et un mur a été percé pour poser une porte de manière à avoir accès aux toilettes. Or au droit de ce mur, il y avait un radiateur, le radiateur on l'a enlevé et on ne l'a jamais remis, si bien que lorsque nos boulistes font une pause, ils ont froid. Les calculs thermiques ont prouvé qu'il manquait de la puissance, c'est-à-dire le fameux radiateur qu'on avait enlevé et que l'on va remplacer. Pour ce qui concerne les illuminations de Noël, on s'est aperçu que la location des motifs qu'on suspend dans les rues ou qu'on accroche aux supports des poteaux d'éclairage public, à la longue, ça coûte. Il a donc été décidé avec l'adjoint aux fêtes de faire l'acquisition de motifs. Il vaut mieux être propriétaire à 4 000 euros par an pour les trois ans à venir et récupérer la TVA 20 % que de payer quasiment la même chose en location et de ne plus avoir les motifs, lesquels motifs comme vous le savez, ce n'est pas nous qui l'avons inventé, tournent dans les quartiers ce qui permet également de renouveler les illuminations dans les quartiers. »

**Monsieur Chantreau** : « La somme de 13 320 € pour les illuminations de Noël c'est une inscription supplémentaire au budget, je pense. Par contre, nous pouvons féliciter Monsieur Lemoine et la commission des fêtes et cérémonie pour le bon choix des illuminations et surtout la couleur rouge, la couleur du père Noël. »

**Monsieur le Maire** : « Il n'y a pas que le Père-Noël qui est rouge il y a aussi la Ferrari, mais bon l'année prochaine on mettra du blanc et jaune, c'est la couleur du Vatican. Etant entendu qu'en matière d'illuminations, vous savez que ça coûte cher tant la consommation que les motifs même si on fait des opérations d'acquisition pour récupérer la TVA et qu'on n'aura jamais la prétention de faire mieux que Somain ou aussi bien que Douai. Il faut rester modeste, donner un air de fêtes dans cette situation de morosité et de crise dans la ville mais en restant raisonnable notamment sur les coûts de consommation d'énergie. »

*Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina) - Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc à M. Chantreau) - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE.*

## 2. FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DE SALLES COMMUNALES ET D'UNE OPTION NETTOYAGE À COMPTER DU 01/01/2017

Suivant l'avis de la commission des finances du 5 décembre 2016, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### 1-Location de salles aux personnes domiciliées à Aniche

DESIGNATION	TARIF 2016	TARIF 2017
<b>SALLE DES FETES CLAUDINE NORMAND</b>		
*Location pour vin d'honneur	211,00€	213,00€
<i>Option nettoyage</i>	70,00€	70,70€
*Location salle du haut pour vin d'honneur	104,50€	105,50€
<i>Option nettoyage</i>	20,00€	20,20€
*Manifestation à but lucratif	375,50€	379,00€
<i>Option nettoyage</i>	70,00€	70,70€
*Location pour organisation de repas familial :		
1 jour	376,00€	380,00€
2 jours	491,00€	496,00€
<i>Option nettoyage</i>	70,00€	70,70€
<b>SALLE DE LA MAIRIE (SCHMIDT)</b>		
<u>Salle N°1</u>		
*Location pour un repas familial 1 jour	221,00€	223,00€
2 jours	291,00€	294,00€
<i>Option nettoyage</i>	45,00€	45,45€
*Location pour un vin d'honneur	110,50€	112,00€
<i>Option nettoyage</i>	35,00€	35,35€



<b>SALLE DE LA MAIRIE (SCHMIDT)</b>		
<u>Salle complète</u>		
*Location pour un repas familial 1 jour	332,00€	335,50€
2 jours	402,00€	406,00€
<i>Option nettoyage</i>	65,00€	65,65€
*Location pour un vin d'honneur	221,00€	223,00€
<i>Option nettoyage</i>	50,00€	50,50€
<b>LOCATION CHAISES ET TABLES</b>		
*Location d'une table	9,45€	9,55€
*Location d'une chaise	1,20€	1,25€
<b>SALLE MULTIMEDIA ET CINEMA</b>		
*Salle multimédia pour vin d'honneur	210,00€	212,00€
<i>Option nettoyage</i>	55,00€	55,55€
*Salle multimédia	374,00€	378,00€
<i>Option nettoyage</i>	55,00€	55,55€
*Cinéma	627,00€	633,00€

## 2-Location de salles aux personnes non domiciliées à Aniche

DÉSIGNATION	TARIF 2016	TARIF 2017
<b>SALLE DES FÊTES CLAUDINE NORMAND</b>		
*Location pour vin d'honneur	373,00€	377,00€
<i>Option nettoyage</i>	70,00€	70,70€
*Location salle du haut pour vin d'honneur	189,00€	191,00€
<i>Option nettoyage</i>	20,00€	20,20€
*Manifestation à but lucratif	585,00€	591,00€
<i>Option nettoyage</i>	70,00€	70,70€
*Location pour organisation de repas familial : 1 jour	585,00€	591,00€
2 jours	753,00€	760,50€
<i>Option nettoyage</i>	70,00€	70,70€
<b>SALLE DE LA MAIRIE (SCHMIDT)</b>		
<u>Salle N°1</u>		
*Location pour un repas familial 1 jour	400,00€	404,00€
2 jours	517,50€	523,00€
<i>Option nettoyage</i>	45,00€	45,45€
*Location pour un vin d'honneur	189,00€	191,00€
<i>Option nettoyage</i>	35,00€	35,35€
<b>SALLE DE LA MAIRIE (SCHMIDT)</b>		
<u>Salle complète</u>		
*Location pour un repas familial : 1 jour	589,00€	594,90€
2 jours	707,00€	714,00€
<i>Option nettoyage</i>	65,00€	65,65€
*Location pour un vin d'honneur	377,00€	381,00€
<i>Option nettoyage</i>	50,00€	50,50€
<b>LOCATION CHAISES ET TABLES</b>		
*Location d'une table	14,00€	14,10€
*Location d'une chaise	3,45€	3,50€
<b>SALLE MULTIMEDIA ET CINEMA</b>		
*Salle multimédia pour vin d'honneur	372,00€	376,00€
<i>Option nettoyage</i>	55,00€	55,55€
*Salle multimédia	584,50€	590,35€
<i>Option nettoyage</i>	55,00€	55,55€
*Cinéma	974,00€	984,00€

**Monsieur le Maire** : « Comme vous le voyez dans les tableaux nombreux et détaillés qui sont joints aux documents de synthèses, vous avez dans une colonne les tarifs 2016, à côté la proposition de la commission finances. Si je balaye du regard rapidement, la commission propose des augmentations qui sont vraiment très minimales mais qui suivent un petit peu le rythme du coût de la vie et aussi les barèmes d'augmentation des tarifs publics qui sont recommandés par les services de la Préfecture. Je demande à Georges Lemoine pour les fêtes, à Xavier Bartoszek pour la tarification des salles culturelles et à Michel Fleurquin pour ce qui concerne les salles de sports, s'ils ont à intervenir ou à donner une explication sur les augmentations très minimales de ces tarifs. Salle des fêtes Claudine Normand donc il y a les vins d'honneurs, la salle du haut l'ancienne bibliothèque, les manifestations qui sont à titre payant et les locations pour des repas familiaux. Vous avez pu voir qu'on ajoute l'option nettoyage, on s'aperçoit que le nettoyage n'est pas fait ou mal fait, donc on propose une option nettoyage parce que nos personnels ont des machines auto-laveuses, ils ont des moyens, ils ont l'habitude, ils sont quelques fois beaucoup plus jeunes que les gens qui ont loué la salle et ils vont plus vite et c'est surtout très bien fait. Donc, si les gens optent pour le nettoyage, on le fait et il en coûte 70,70€ en ce qui concerne la salle Claudine Normand, il en coûte 35,35€ s'il s'agit de la salle Schmidt avec une location augmentée de 2 €, 50,50€ pour la salle complète de la mairie et 55,55€ pour la salle multimédia. Pour les extérieurs à Aniche, le tarif de location des salles est majoré compte tenu que ça a toujours existé et qu'il est normal que les gens qui n'habitent pas Aniche et ne participent pas, en payant leurs impôts, au train de vie et à la gestion des salles, payent un peu plus cher. Je pense qu'en commission des finances et qu'en commissions thématiques ce sujet a été discuté et abondé.

**Monsieur Chantreau** : « Il nous a été dit que la vaisselle commençait à devenir vieillissante et donc qu'on devait la remplacer en achetant de la vaisselle neuve. »

**Monsieur le Maire** : « Il y aurait effectivement lieu de compléter ou de remplacer la vaisselle. »

**Monsieur Lemoine** : « Pour répondre à Monsieur Chantreau, je dirais que la vaisselle ça se casse et qu'au fur et à mesure on la remplace. On avait de l'ancienne vaisselle en stock avec des liserets d'une certaine couleur. Mais on essaie de racheter pour que dans chaque salle qu'on loue, il y ait de la vaisselle identique. On ne change pas que celle qui est cassée, on renouvelle la vaisselle dans les salles au fur et à mesure. »

**Monsieur Fleurquin** : « Merci, Monsieur le Maire. Ça n'apparaît pas sur les tableaux mais on peut rappeler que l'augmentation qui a été proposée correspond environ à 1 %. Au niveau des tarifs piscine, il y a quand même deux petites choses, pour les séances sauna, nous avons proposé de baisser le tarif à 5 € parce que personne ne le fréquente et ça va peut-être inciter les gens à y retourner et on notera que les tarifs des séances d'aquabike n'ont pas bougé. »

**Adopté à l'unanimité : POUR : 31** : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina) - Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc. à M. Chantreau) - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE.

### 3. FIXATION DU COÛT DE LOCATION DE LA CANTINE LADRIÈRE À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017

Suivant l'avis de la commission des finances réunie le 5 décembre 2016, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les tarifs suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

DESIGNATION	TARIF 2016	TARIF 2017
*Pour 1 jour	221,00€	223,00€
*Pour 2 jours	291,00€	294,00€
<i>Option nettoyage</i>	41,00€	41,45€

**Adopté à l'unanimité : POUR : 31** : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina) - Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc. à M. Chantreau) - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE.

#### 4. FIXATION D'UN TARIF DE LOCATION DE SALLES POUR CONFÉRENCE, DÉBATS À COMPTER DU 01/01/2017

Suivant l'avis de la commission des finances réunie le 5/12/2016, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le tarif de location de salles pour conférence, débats etc. à **11,90€** de l'heure d'utilisation à compter du 01/01/2017.

*Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina) - Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc à M. Chantreau) - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE.*

#### 5. FIXATION DU COÛT DE LOCATION DE LA SALLE JAURÈS À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 04/12/2014, il avait été autorisé à fixer la location de la salle Jaurès à une société pour deux réunions hebdomadaires. Il propose sur avis de la commission des finances qui s'est réunie le 5 décembre 2016 de fixer la location à compter du 01/01/2017 à **19,20€** par séance (en 2016 le tarif était de 19,00€)

*Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina) - Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc à M. Chantreau) - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE.*

#### 6. FIXATION DES TARIFS FUNÉRAIRES À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017

Suite à la réunion de la commission des finances du 5 décembre 2016, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les tarifs funéraires comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

DESIGNATION	TARIF 2016	TARIF 2017
<b>OCCUPATION DU CAVEAU MUNICIPAL</b>		
-1 <sup>ère</sup> quinzaine	13,00€	13,15€
-2 <sup>ème</sup> quinzaine	23,35€	23,60€
-2 <sup>ème</sup> mois	58,00€	58,60€
-à partir du 3 <sup>ème</sup> mois	117,35€	118,55€
<b>CONCESSIONS DE TERRAIN (au m<sup>2</sup>) y compris le carré confessionnel</b>		
-concession cinquantenaire	203,00€	205,00€
-concession trentenaire	111,00€	112,00€
<b>CONCESSION COLOMBARIUM</b>		
-concession trentenaire	345,45€	348,90€
<b>COLOMBARIUM</b>		
-Acquisition d'une case pour 4 urnes	721,25€	728,50€
<b>CONCESSION de TERRAIN pour CAVE URNE 1m<sup>2</sup></b>		
-Concession cinquantenaire	202,60€	204,60€
-concession trentenaire	110,85€	112,00€
<b>CAVE URNE 60 X 60</b>	-	298,00€
<b>CAVE URNE 80 X 80</b>	-	473,00€

**Monsieur le Maire :** « Je rappelle que pour ce qui concerne les caves-urnes, c'est un compromis entre l'inhumation dans un caveau et puis l'urne avec les cendres qu'on met dans une case de columbarium qui ne plait pas toujours surtout que dans un columbarium vertical (parce ce qu'il en existe des horizontaux), les gens veulent toujours la place en haut parce qu'il y a un petit soliflore sur la porte et si c'est la case en bas, les lapins mangent la fleur ou les chiens font pipi sur la porte de la case. Donc, on n'arrive pas à remplir et à vendre les cases en bas. La cave-urne c'est tout simplement un caveau en béton qui fait 1m x 80 cm et 40cm de profondeur, ça demande beaucoup moins de mise en œuvre pour enterrer et on pose simplement une plaque et on y range les urnes renfermant les cendres en position debout c'est le compromis entre l'inhumation avec un caveau 3, 4, 5, 8 places maçonné ou terrassé en

enfonçant une cuve et puis le monument qui coûte quelque fois cher. On va acheter et faire poser 4 ou 5 éléments béton, les aligner et les gens achèteront le terrain et l'élément béton, il n'y aura plus que la plaque qui relèvera de leur choix ou de leur initiative. »

*Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina)- Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc à M. Chantreau) - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE.*

## 7. FIXATION DES DROITS D'ENTRÉES À LA PISCINE DES ÉLÈVES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES D'ANICHE ET DES COMMUNES EXTÉRIEURES À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017

Suivant l'avis de la commission des finances réunie le 5 décembre 2016, Monsieur le Maire propose de fixer les droits d'entrées à la piscine des élèves des établissements scolaires d'Aniche et des communes extérieures au 1<sup>er</sup> janvier 2017 comme suit :

DESIGNATION	TARIF 2016	TARIF 2017
<b>Elèves du lycée professionnel Collège et SEGPA Théodore Monod-Collège et primaire Saint-Joseph IME d'Emerchicourt- Ecoles primaires des communes extérieures-Collège des communes extérieures</b>		
-Le Demi-Créneau jusqu'à 31 élèves maximum	72,00€	73,00€
-Le créneau au-delà de 31 élèves jusqu'à 62 élèves maximum	144,00€	146,00€

*Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina)- Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc à M. Chantreau) - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE.*

## 8. FIXATION DES DROITS D'ENTRÉES À LA PISCINE À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017

Suite à la réunion de la commission des finances du 5 décembre 2016, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer les tarifs de fréquentation de la piscine à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 comme suit :

DESIGNATION	TARIF 2016	TARIF 2017
<b>1 – Droits d'entrées à la piscine</b>		
Entrées piscine enfant de 5 à 10 ans (gratuité pour les enfants jusqu'à 4 ans)	1,55€	1,60€
Carte d'abonnement 12 entrées enfant de 5 à 10 ans	15,25€	15,40€
Entrées piscine au-delà de 10 ans	2,95€	3,00€
Carte d'abonnement 12 entrées piscine (+10 ans)	29,45€	29,75€
Location de matériel	gratuit	gratuit
<b>2-Droits d'entrées pour participation aux diverses Animations de la piscine</b>		
Gymnastique aquatique carnet de 12 séances	30,45€	30,75€
Natation (technique de nage) carnet de 12 séances	30,45€	30,75€
Séance sauna	8,10€	5,00€
Aquabike 1 séance	12,00€	12,00€
Aquabike 5 séances	40,00€	40,00€
Aquabike 10 séances	80,00€	80,00€

*Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina)- Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc à M. Chantreau) - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE.*

## 9. FIXATION DES DROITS D'ACCÈS À LA MÉDIATHÈQUE À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017

Monsieur le Maire propose sur avis de la commission des finances qui s'est réunie le 5 décembre 2016 de reconduire pour l'année 2017 la gratuité des droits d'accès à la médiathèque.

**Monsieur le Maire** : « Je vous rappelle qu'à l'occasion de l'inauguration nous étions convenus d'accorder la gratuité au titre d'une opération de lancement de vulgarisation et de connaissance par les Anichois des services et surtout de la documentation de cette médiathèque. La commission des finances et la commission culture ont proposé de reconduire en 2017 la gratuité des droits d'accès à la médiathèque. Je dirai que ça ne nous coûte pas trop cher parce que ça ne rapporte pas beaucoup et puis c'est un service public. »

**Monsieur Bartoszek** : « J'ajouterai simplement qu'on a multiplié par 5 le nombre d'abonnés à la médiathèque, on est passé d'une cinquantaine à 250 abonnés et j'ajoute aussi que c'est une manière de permettre l'accès à la culture pour tous que d'instaurer la gratuité à la médiathèque. »

*Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina) - Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc à M. Chantreau) - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE.*

## 10. FIXATION DES DROITS DE PLACE POUR STATIONNEMENT LORS DES FESTIVITÉS KOPIERRE À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 13 avril 2011, un droit de place forfaitaire a été instauré pour le stationnement des commerçants ambulants lors des festivités Kopierre. Il y a lieu de préciser que cette recette sera encaissée suivant la délibération et l'arrêté en date du 10/12/1982 instituant une régie de recettes pour la perception des droits de places des marchés, foires, ducasses, braderies etc...

Monsieur le Maire propose, suivant l'avis de la commission des finances qui s'est réunie le 5 décembre 2016, de fixer le droit de place forfaitairement à 32,30€ au 1<sup>er</sup> janvier 2017 (au lieu de 32,00€ auparavant).

*Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina) - Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc à M. Chantreau) - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE.*

## 11. REVERSEMENT DE LA SURCOTISATION AU SYNDICAT « SCARPE ESCAUT DES COMMERCANTS NON SEDENTAIRES »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 08 décembre 1989, il était prévu de mettre en place un budget publicitaire financé par une augmentation du tarif des droits de place du marché. Il propose d'accorder au syndicat « Scarpe Escaut des Commerçants non sédentaires » le reversement de la surcotisation dont le montant s'élève à 1 545€.

**Monsieur le Maire** : « Le reversement de la surcotisation sert à financer des animations sur le marché de type « pain d'épices » à Saint Nicolas ou la soupe à la rentrée de septembre, c'est toujours très bien fait, ça coûte aux commerçants mais ça fait de l'animation sur le marché. Cette année, vous avez peut-être remarqué qu'à Saint-Nicolas notre syndicat n'a pas fait l'animation habituelle et surtout offert le cœur en pain d'épices au Maire qui le partage avec les secrétaires (qui me font encore la tête parce qu'elles n'ont pas eu leur pain d'épices). Simplement, la subvention n'a pas été versée puisqu'on en décide ce soir et nous avons profité du transfert à perpétuité – comme l'étaient les concessions- du marché sur l'esplanade « Charles de Gaulle » pour produire nous-mêmes l'animation avec notre artiste et brillante accordéoniste locale. Vous avez pu d'ailleurs pu pour beaucoup d'entre vous l'entendre et la suivre en déambulant entre les nombreux stands vendredi dernier tout en vous réchauffant d'un vin chaud ou d'un chocolat avec des chouquettes. Mais, ne vous inquiétez pas maintenant qu'ils ont les sous, ils

nous doivent une animation et on va leur rappeler, mais je pense que Madame Charline Brassens à bonne mémoire et qu'elle n'oubliera pas. »

*Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina)- Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESIOIF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc à M. Chantreau) - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE.*

## **12. APPEL D'OFFRES CONCERNANT LES CONTRATS D'ASSURANCES DE LA COLLECTIVITÉ POUR LA PÉRIODE DU 01/01/2017 AU 31/12/2020**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 29 février 2016, il avait été autorisé à lancer une procédure d'appel d'offres pour le renouvellement des contrats d'assurances de la commune.

La commission d'appel d'offres lors de ses réunions des 28 septembre et 8 novembre 2016 a décidé de retenir les compagnies suivantes :

- **Lot n°1 : Dommages aux biens et risques annexes** : Compagnie **SMACL** 141 Avenue S. Allende - 79 031 NIORT

Formule retenue : **formule de base franchise 2 000€ coût 0,85€ m2 pour un montant annuel de 37 558,46€ T.T.C**

- **Lot n° 2 : Assurance des responsabilités et des risques annexes** : Compagnie **SMACL** 141 Avenue S. Allende - 79 031 NIORT pour un montant annuel 2 612,78€ T.T.C soit 0,07% de la masse salariale
- **Lot n°3 : Assurance des véhicules à moteurs et des risques annexes** : Compagnie **SMACL** 141 Avenue S. Allende - 79 031 NIORT

Formule retenue : **Formule de base avec franchise 75€ (cyclo) – 200 euros pour les Véhicules légers - 400 euros pour les PL + auto collaborateurs pour un montant annuel de 6 631,32€ T.T.C**

- **Lot n°4 : Assurance de la protection juridique de la collectivité** : Compagnie **SMACL** 141 Avenue S. Allende - 79 031 NIORT pour un montant annuel de **1 360,80€ T.T.C**
- **Lot n°5 : Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus** : Compagnie **SMACL** 141 Avenue S. Allende - 79 031 NIORT pour un montant annuel de **941,76€ T.T.C**
- **Lot n° 6 : Assurance des prestations statutaires** Compagnie **CBL par Assurances PILLIOT** 19 Rue de Saint Martin BP 40002 - 62921 AIRE SUR LA LYS CEDEX pour une prime annuelle de **73 608,82 euros T.T.C** correspondant aux assurances décès, accident de travail, longue maladie franchise 180 jours soit 3,11% du salaire de base, de l'indemnité de résidence et de la NBI.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer les contrats d'assurances présentés par les différentes compagnies retenues pour la période du 01/01/2017 au 31/12/2020.

*Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina)- Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESIOIF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc à M. Chantreau) - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE.*

## **13. AMORTISSEMENT D'UNE SUBVENTION TRANSFÉRABLE POUR L'ACQUISITION DE MATÉRIEL POUR LE CINÉMA**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la collectivité a reçu du Centre National du Cinéma une subvention de 5 065€ pour l'acquisition de matériel pour le cinéma. Dans la pratique de la M14, les subventions reçues pour des biens amortissables doivent faire l'objet d'une reprise à la section de fonctionnement. Le montant de cette reprise est égal soit au montant de la dotation à l'amortissement de l'immobilisation acquise, soit au montant de la subvention rapporté à la durée de l'amortissement. L'amortissement du bien se faisant sur 10 ans, Monsieur le Maire propose d'amortir la subvention concernée sur la même durée que le bien acquis.

**Monsieur le Maire** : « Nous avons perçu 5 065 € du Centre National de la Cinématographie pour lequel, quand vous allez au cinéma, vous laissez une petite obole ce qui lui permet de nous aider de façon très substantielle lorsque l'on fait des travaux, ce qui a été le cas pour la numérisation ou lorsqu'on a modifié les appareils pour le son dolby. »

**Monsieur Bartoszek** : « Je voulais simplement préciser que les 5 065 € que l'on a reçus du Centre National de la Cinématographie correspondent au changement de deux enceintes dans la salle de cinéma, à la réparation des enceintes qui sont placées derrière l'écran qui montraient des faiblesses et au changement du processeur et de la carte sonore du système dolby. Tout ça a été fait avant la venue de Valérie Bonneton puisque le son du cinéma montrait quelques faiblesses. »

*Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina) - Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc à M. Chantreau) - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE.*

#### **14. AMORTISSEMENT D'UNE SUBVENTION TRANSFÉRABLE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PLAN DE BOISEMENT SUR LES PLAINES DES NAVARRES ET DE L'ARCHEVÊQUE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la collectivité a reçu de la Communauté de Communes du cœur d'Ostrevant une subvention de 1 720 euros pour des opérations de boisement sur la Plaine des Navarres et de l'Archevêque. Dans la pratique de la M14, les subventions reçues pour des biens amortissables doivent faire l'objet d'une reprise à la section de fonctionnement. Le montant de cette reprise est égal soit au montant de la dotation à l'amortissement de l'immobilisation acquise, soit au montant de la subvention rapporté à la durée de l'amortissement. L'amortissement du bien se faisant sur 15 ans, Monsieur le Maire propose d'amortir la subvention concernée sur la même durée que le bien acquis.

*Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina) - Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc à M. Chantreau) - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE.*

#### **15. DEMANDE DE DÉSAFFILIATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU NORD (SDIS) AU CENTRE DE GESTION DU NORD**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a reçu du Centre de Gestion un courrier concernant la demande de désaffiliation du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS) au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Conformément à la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et établissements publics affiliés au CDG59 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande de désaffiliation.

Il invite donc l'assemblée délibérante à se prononcer sur la demande de désaffiliation du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Nord (SDIS).

**Monsieur le Maire** : « Le Centre de Gestion regroupe, il me semble, 559 communes du Département et des Intercommunalités ou autres institutions qui cotisent par rapport à leur masse salariale. Ce Centre de Gestion, pour le compte des affiliés, gère la carrière des agents en termes de formation, de concours, d'avancement, de commission de réforme, de comité médical, de conseil de discipline, etc... tout ça a un coût. Le SDIS a compté ses sous et a préféré recruter 3 juristes et des gens qualifiés dans le domaine du droit public et de la gestion des personnels appartenant à la fonction publique et territoriale, pour qu'ils gèrent ce que le Centre de Gestion faisait pour leur compte comme il le fait pour notre compte. Pour cela, il faut que toutes les communes adhérentes au CDG donnent leur accord à la désaffiliation du SDIS. »

**Monsieur Meurdesolf** : « Vous avez cité dans les missions du CDG, la formation. La formation c'est le CNFPT et c'est en aucun cas le CDG. »

**Monsieur le Maire** : « Sauf la formation en ce qui concerne les EPI, les commissions d'hygiène et de sécurité, les conditions de travail qui sont des formations techniques et non pas des formations carrières. »

Adopté à l'unanimité : **POUR** : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina) - Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc à M. Chantreau) - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE.

## 16. ADMISSION EN NON VALEUR DES TITRES N°858 DE L'EXERCICE 2012 – N°813 ET N°844 DE L'EXERCICE 2014 – N°152 DE L'EXERCICE 2015

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

- Par titre de recette n° 858 de l'exercice 2012, il avait été réclamé à une entreprise locale la somme de 67,50€ au titre de la taxe locale sur la publicité extérieure. Au regard de la liquidation judiciaire de l'entreprise avec clôture insuffisante de l'actif, il y aurait lieu d'admettre en non-valeur le titre correspondant pour un montant de 67,50€. La dépense serait imputée au compte 6541/01
- Par titre de recette n° 813 de l'exercice 2014, il avait été réclamé à un commerçant du marché la somme de 23,40€ pour l'abonnement au marché du 3ème trimestre 2014. Après relances sans effet effectuées par le comptable du trésor et au regard de la faible valeur, il y aurait lieu d'admettre en non-valeur le titre correspondant pour un montant de 23,40€. La dépense serait imputée au compte 6541/91
- Par titre de recette n° 844 de l'exercice 2014, il avait été réclamé à une entreprise la somme de 30,40€ au titre de la taxe locale sur la publicité extérieure. Après relances sans effet effectuées par le comptable du trésor et au regard de la faible valeur, il y aurait lieu d'admettre en non-valeur le titre correspondant pour un montant de 30,40€. La dépense serait imputée au compte 6541/01
- Par titre de recette n° 152 de l'exercice 2015, il avait été réclamé à un administré la somme de 29,05€ pour la fréquentation de sa fille à la structure multi-accueil. Après relances sans effet effectuées par le comptable du trésor et au regard de la faible valeur, il y aurait lieu d'admettre en non-valeur le titre correspondant pour un montant de 29,05€. La dépense serait imputée au compte 6541/64

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation d'admettre ces titres de recettes en non-valeur.

Adopté à l'unanimité : **POUR** : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina) - Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc à M. Chantreau) - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE.

## 17. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2015 DU SIDEN-SIAN SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX DES SERVICES PUBLICS DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire présente le rapport d'activité de l'exercice 2015 du SIDEN-SIAN sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et de l'assainissement.

### ➤ Gouvernance du SIDEN-SIAN et de sa régie NOREADE

Le SIDEN-SIAN est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale entièrement dédié à ses missions de distribution d'eau et d'assainissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Pour l'exploitation des services relevant de ses compétences, le SIDEN SIAN s'est doté d'une régie Noréade, à personnalité morale et autonomie financière.

### Présentation du territoire desservi

Le nombre de communes adhérentes au SIDEN-SIAN par compétences transférées est le suivant :

Compétences transférées	au 31/12/2014	Au 31/12/2015	Exploitées par Noréade	Autres exploitants- contrats D .S.P
Eau potable	568	571	569	2
Assainissement collectif	551	577	571	6
Assainissement non collectif	489	516	516	
Eaux pluviales	471	507	505	2
Défense extérieure contre l'incendie	318	384	384	



### Le service public d'eau potable

Nombre d'habitants desservis au 31 décembre de chaque année :

	2012	2013	2014	2015
Nombre d'habitants desservis au 31 décembre de chaque année	762 040	810 441	812 888	823 542

### Nombre d'abonnés des communes exploitées par Noréade

Le nombre d'abonnés des communes exploitées par Noréade s'élève à 346 697, en augmentation de 7,94% par rapport à 2014.

### Volume d'eau vendu au cours de l'exercice

En 2015 le volume d'eau potable vendu en cours de l'exercice s'élève à 36 392 336 m3, en forte augmentation proportionnellement au nombre d'abonnés.

### Qualité de l'eau potable distribuée

Les résultats des contrôles sanitaires officiels témoignent d'une bonne qualité microbiologique et physico-chimique, répondant aux exigences de qualité de la réglementation.

### Tarification du service d'eau potable

Tarif du service d'eau potable	Année 2015	Année 2016	Evolution en %
Abonnement mensuel en € HT	3,33	3,36	1,00%
Partie proportionnelle en € HT par m3	1,271	1,284	1,00%
Préservation des ressources en eau (agence de l'eau) en € HT	0,00975	0,00975	0%
Redevance de pollution (agence de l'eau) en € HT	0,388	0,388	0%
T.V.A	5,5	5,5	0%
Forfait pour ouverture d'un branchement avec déplacement en € HT	75,03	75,78	1,00%
Forfait pour fermeture d'un branchement avec déplacement en € HT	57,71	58,29	1,00%
Frais d'accès au service en € HT	23,09	23,32	1,00%
T.V.A	10%	10%	0%

### ➤ Les chiffres pour la Commune d'Aniche

#### Programme de travaux eau potable adopté par l'assemblée délibérante au cours de l'exercice 2015

L'assemblée délibérante a adopté, pour la commune 270 000€ de programme de travaux se décomposant comme suit :

- Cavalier d'Azincourt : 50 000€
- Contour de la Place (rue Jaurès et Wambrouck) : 220 000€

#### Linéaire de réseaux de desserte et les branchements de la commune

	Nombre
Linéaire de réseau d'adduction d'eau potable/Km	47,9
Branchements d'eau potable au 31/12/2015	4 014
Branchements plomb au 31/12/2015	1 720

### **Volume d'eau consommé dans la commune**

Pour l'année 2015, il a été consommé sur la Commune 256 634 m3 d'eau

### **Nombre d'abonnés de la commune**

Le nombre d'abonnés de la Commune s'élève en 2015 à 3 919 contre 3 851 en 2014 soit une augmentation de 1,77%

### **Bilan des interventions du service d'eau potable dans la commune**

En 2015 le service d'eau potable a effectué :

- 182 interventions sur des branchements d'eau potable
- 119 interventions sur les systèmes de comptage
- 96 interventions sur les réseaux de distribution d'eau potable

**Monsieur le Maire** : « Si Jean-Claude Denis avait été là, puisqu'il est notre efficace et brillant représentant du conseil municipal auprès du SIDEN-SIAN, il vous aurait expliqué ce qui ressortait du rapport qui était à votre disposition et que l'ensemble des élus ici présents n'a pas manqué de venir consulter à la Direction Générale des Services. Simplement, Jean-Claude Denis vous aurait dit ce qu'il a exposé dans d'autres instances que cet énorme projet d'adduction d'eau vers la métropole lilloise - ce qu'on appelle l'autoroute de l'eau qui part de la forêt de Mormal vers Locquignol - Le Quesnoy et qui traverse le département et donc notre arrondissement pour aller vers notre métropole lilloise - va durer trois ans, si ma mémoire est bonne, va passer pas très loin d'ici en l'occurrence pas loin de Pecquencourt de manière à alimenter le réservoir du SIDEN-SIAN à Pecquencourt et constituer un mélange de l'eau pure qui vient du sud du département avec l'eau chargée de Nickel. Cette arrivée d'eau pure devrait permettre de réduire de 50 % la teneur en nickel dans l'eau que vous consommez et que nous avons au robinet. Pour le reste, le prix de l'eau est toujours cher, il y a des investissements importants, une consommation également importante, mais c'est le prix pour avoir de l'eau courante et de l'eau potable même si quelques fois comme moi, vous remarquez qu'elle est un peu jaune ou qu'elle a une odeur et les Anichois ne manquent pas de saisir les services par téléphone de cette inquiétude et nous renvoyons sur Noréade, le fermier exploitant, qui n'hésite pas à venir faire des contrôles et mettre en cause soit le cumulus qui est vieux soit le branchement qui est encore en plomb ou un problème de purge par rapport au traitement interne des réseaux d'eau potable de distribution d'eau publique ou quelquefois on force un petit peu trop sur la désinfection ou la débactérisation des conduites, mais je vous rassure - c'est ce que je dis à mon épouse et à mes voisins qui quelque fois s'inquiètent- je peux vous dire que l'eau fait l'objet d'une surveillance permanente constante très affinée et que personnellement voyant les résultats de prélèvement et suivant les contacts que Jean-Claude Denis peut avoir, il n'y a pas d'inquiétudes à avoir. Néanmoins, il n'est pas agréable d'avoir une bouteille d'eau qu'on tire du robinet, qu'on met à table et qui ressemble plus à du « pipi de chat » qu'à de l'eau claire, j'en conviens mais c'est très surveillé sur le plan sanitaire et sur le plan de la teneur en nickel notamment. »

**Monsieur Meurdesoif** : « Je souscris à ce que vous dites, l'eau c'est le produit en France qui est le plus surveillé, on a eu chacun des expériences douloureuses puisqu'on nous a privés d'eau potable pour des mesures qui étaient légèrement au-dessus des normes mais tout ça sert aussi à rassurer la population. C'est réellement le produit qui est le plus surveillé en France, c'est vrai qu'il y a des inconvénients avec les odeurs de chlore parce que c'est l'eau de javel qui sert à nettoyer bien sûr, c'est quelque fois un petit peu surprenant de voir des bulles dans l'eau parce que tous les matins on déferrise. Pour déferriser on envoie de l'oxygène dans les conduites mais en aucun cas l'eau que l'on boit n'est dangereuse et l'autre avantage c'est que c'est 500 fois moins cher que l'eau minérale en bouteille. »

**Monsieur le Maire** : « Je conclurai sur ce sujet en vous faisant remarquer que pour le contour de la place c'est-à-dire rue Jaurès et Wambrouck, on relève 220 000 euros. C'est le montant des travaux et de l'investissement que consent le SIDEN-SIAN à la ville d'Aniche par rapport aux tranchées au remplacement des branchements et des conduites qui sont faits, 220 000 € grâce à la vigilance et à la présence de Jean-Claude Denis qui est très présent et très vigilant pour représenter et défendre la commune, comme tout élu qui est désigné par le conseil municipal dans une institution quelle qu'elle soit. »

***L'assemblée prend acte de la présentation du rapport.***

## 18. MODIFICATION DE L'ARTICLE 18 DES STATUTS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS DU DOUAISIS

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération du 12 octobre 2016, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des transports du Douaisis a décidé de modifier ses statuts.

L'article 18 relatif à la contribution des membres du SMTD stipulait notamment : « les recettes du syndicat seront constituées par :

- a) La contribution de ses membres qui est fixée pour les 6 prochaines années selon la répartition de 2010, à savoir :
- CAD : 86,42% - ANICHE : 4,47% - AUBERCHICOURT : 1,34% - BRUILLE : 0,36% - ECAILLON : 0,54% - EMERCHICOURT : 0,72% - LEWARDE : 0,93% - LOFFRE : 0,22% - MASNY : 1,25% - MONCHECOURT : 0,73% - MONTIGNY EN OSTREVENT : 1,30% - PECQUENCOURT : 1,72%

Cette répartition pourra être revue avant l'expiration des 6 années en cas de lancement d'un investissement d'importance. »

La durée de validité des 6 années fixée dans l'article 18 des statuts tel que rédigé actuellement arrivant à échéance, il est nécessaire de se prononcer sur les modalités de fixation des contributions des membres du S.M.T.D pour l'avenir.

A l'unanimité, les membres du comité syndicat ont décidé de maintenir la répartition des contributions financières des membres à l'identique et ont modifié l'article 18 des statuts du S.M.T.D. comme suit :

**« Les recettes du syndicat seront constituées par :**

**a) La contribution de ses membres qui est fixée selon la répartition suivante :**

**CAD : 86,42% - ANICHE : 4,47% - AUBERCHICOURT : 1,34% - BRUILLE : 0,36% - ECAILLON : 0,54% - EMERCHICOURT : 0,72% - LEWARDE : 0,93% - LOFFRE : 0,22% - MASNY : 1,25% - MONCHECOURT : 0,73% - MONTIGNY EN OSTREVENT : 1,30% - PECQUENCOURT : 1,72%**

**b) Les subventions de tout ordre de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département et des communes**

**c) La perception de la taxe « versement destiné au financement des transports en commun » sur les salaires instituée par la loi du 11 juillet 1973**

**d) Des sommes qu'il reçoit des administrations publiques, des associations, des particuliers, en échange d'un service rendu**

**e) Du produit des emprunts**

**f) Toutes autres recettes diverses**

En vertu de l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque conseil municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée.

Monsieur le Maire invite donc l'assemblée délibérante à se prononcer sur la modification des statuts du Syndicat Mixte des Transports du Douaisis

*Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL – MM. Georges LEMOINE – Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX – Mme Hélène OWCZARZAK – M. Jean-Gabriel DUJARDIN – Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina) – Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE – M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à M. Bartoszek) – M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU – Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI – MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU – Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc à M. Chantreau) – Mmes Anne DELABY – Cathy LEFEBVRE.*

## 19. CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'ABSCON POUR LA PRISE EN CHARGE CONJOINTE D'UNE ÉTUDE VISANT À SUPPRIMER LES INONDATIONS RUE JEAN JAURÈS PROLONGÉE (voie communale 301)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la limite territoriale des communes d'Abscon et d'Aniche passe au milieu de l'emprise de la rue Jean-Jaurès prolongée (voie communale 301). Il y est régulièrement observé un point bas inondé lors de pluies soutenues et abondantes. L'inondation de cette chaussée occasionne l'insécurité des usagers de cette voie et nécessite l'intervention des communes concernées.

D'un commun accord avec Monsieur le Maire d'Abscon, il a donc été décidé de lancer une étude dont les conclusions devraient permettre la mise en œuvre de préconisations visant à supprimer les inondations.

La commune d'Abscon a fait parvenir un projet de convention ayant pour objet de définir les modalités techniques, financières et administratives de cette étude.

**Caractéristiques de la mission :**

- étude géotechnique préalable avec points de sondage permettant de connaître le degré de perméabilité, les conditions d'infiltration des eaux pluviales dans le sol... pour un montant estimé à 2 670€ HT soit 3 204€ TTC

- Maîtrise d'œuvre comprenant un levé topographique, l'estimation des travaux, le Dossier de Consultation des Entreprises, l'analyse des offres, le suivi des travaux et l'assistance à maîtrise d'ouvrage lors des opérations de réception, pour un montant estimé à 4 500€ HT soit 5 400€ TTC.

La commune d'Abscon assurerait la maîtrise d'ouvrage et le préfinancement des prestations pour un montant total estimé à 7 170€ HT soit 8 604€ TTC, bénéficierait des attributions du FCTVA sur l'ensemble des prestations, émettrait un titre de recettes correspondant au coût réel des prestations HTVA.

La ville d'Aniche verserait sa participation estimée à 3 585€ à la commune d'Abscon après production par cette dernière d'une attestation de fin d'étude.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée qu'elle l'autorise à signer la convention avec la commune d'Abscon.

**Monsieur le Maire** : « Tout le monde sait le danger de cette route en mauvais état, avec des bas-côtés dangereux, pas éclairés avec des grandes flaques d'eau. Cette route est très utilisée parce qu'on va à la déchetterie qu'il s'agisse des gens d'Aniche ou des gens d'Abscon. A à ce titre, j'ai eu contact avec le Maire et le Directeur Général des Services de la ville d'Abscon. Je leur ai dit « chers collègues, il faut qu'on fasse quelque chose, les gens d'Abscon râlent et la responsabilité du Maire d'Abscon - sur la partie de route qui est sur son territoire- et de moi-même Maire d'Aniche - sur la partie de route qui est sur notre territoire- est plusieurs fois engagée parce qu'il y a des trous, des bosses, des rétros qui dégagent, des amortisseurs qui claquent, des pneus crevés dans les ornières parce qu'on ne les voit pas et parce que cette route n'est pas entretenue ». Donc nous sommes convenus avec mon collègue Maire d'Abscon de désigner un bureau d'études qui ferait une étude pour voir un peu comment drainer les inondations par temps de pluie de cette route vers des fossés. Suivant d'anciens agriculteurs anichoïses et même chasseurs qui connaissent bien le territoire notamment dans ce coin-là, des fossés auraient existé et les agriculteurs en labourant les champs auraient régulièrement donné des coups de charrue et rebouché, ce qui leur permet pour certains de gagner 240 mètres linéaire sur 1m60, ce qui n'est pas négligeable, sans payer de fermage. Donc, le bureau d'études va être chargé de voir avec les cadastres d'Abscon et d'Aniche le positionnement des limites et donc des fossés, de proposer de les rétablir ultérieurement parce que ça participe du drainage des eaux de ruissellement et quand on aura réglé le problème de drainage des eaux de pluie sur la chaussée, c'est flaques d'eau dangereuses et qu'on sera sûr que c'est efficace, on pourra penser chacun chez soi pour ce qui le concerne, à un revêtement en macadam de cette route, voire même à un éclairage. Avec le Maire d'Abscon nous lançons une étude dont les conclusions devront permettre la mise en œuvre de préconisations visant à supprimer les inondations. Tout à l'heure, Monsieur Meurdesoif faisait état de la supra notoriété des instances au-delà des communes ; malgré des intercommunalités différentes, Abscon sur CAPH et nous sur Cœur d'Ostrevent, on arrive encore deux communes voisines, entre gens de bonne volonté à se mettre d'accord pour combattre un danger pour nos populations qui utilisent cette route qui est fort utile mais aussi fort dangereuse. Donc cette étude, nous coûtera à chacun 4500 € HT soit 5400 € TTC. Bien évidemment, la commission des travaux sera informée des conclusions de cette étude qui sera commanditée dès lors que les conseils municipaux d'Abscon et d'Aniche auront délibéré pour accepter le financement conjoint de cette étude. »

**Monsieur Bartoszek** : « Vous avez parlé des fossés qui ont été rebouchés par les agriculteurs mais il y a aussi l'ancien dépotoir qui a recueilli pendant des années des gravats, des remblais et je pense que ces remblais, qui sont plus ou moins imperméables, inondent les champs aux alentours. »

**Monsieur le Maire** : « Oui, c'est fort possible mais le bureau d'études nous dira d'où vient la flotte qui inonde et comment drainer et l'évacuer. »

*Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina)- Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc à M. Chantreau) - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE.*

## 20. AMÉNAGEMENT DES SECTEURS FOGT ET POURTOUR DE L'ÉGLISE – CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AVEC L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS-PICARDIE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre des travaux d'aménagement des secteurs Fogt et pourtour de l'église, une demande de subvention relative à la gestion des eaux de pluie urbaine a été déposée

auprès de l'Agence de l'eau. Par courrier en date du 7 octobre 2016, le Directeur Général informe la commune que par délibération en date du 23 septembre 2016, la Commission Permanente des Interventions de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a décidé d'octroyer une participation financière pour la réalisation des travaux de mise en place de collecte des eaux pluviales et de caissons d'infiltration.

La participation octroyée est de 190 937 euros qui se décomposent comme suit :

- Une subvention d'un montant de 58 750 euros
- une avance en 20 ans après 1 an de différé d'un montant de 132 187 € soit 20 annuités de 6 609,35€.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer la convention d'intervention n°97831 - traitement des eaux pluviales - présentée par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Elle a pour objet de définir les conditions de participation financière de l'Agence à la réalisation par le Maître d'Ouvrage de la gestion alternative des eaux pluviales.

**Monsieur le Maire** : « Vous avez remarqué le stockage ou la mise en place de ces caissons noirs en PVC remplis d'alvéoles, de trous qui sont en fait le même système que les carafes « brita » dans lesquelles on met une recharge qui permet de filtrer c'est-à-dire d'épurer l'eau que vous buvez. Ces caissons permettent à l'eau de ruissellement de cheminer et de se voir nettoyée de ses impuretés, ce qui permet d'infiltrer une eau épurée. C'est la loi sur l'eau qui a imposé que lorsqu'on transforme une surface perméable - schistes, terre, pelouse, etc... - en surface imperméable - pavés auto bloquants, béton résineux, macadam - il y a forcément l'eau de ruissellement qui vient du ciel qu'il faut récupérer et évacuer. Avant d'évacuer, on nous impose de filtrer par ses caissons, ça été le cas sur la place Jaurès dans le cadre des travaux du BHNS, c'était le cas à l'esplanade Charles de Gaulle et c'est le cas, vous les avez vus stockés puis être posés sur la place Fogt. Puisque la loi sur l'eau et l'agence de l'eau nous imposent ça, bien gentiment l'Agence de l'eau a satisfait à notre demande de subvention. Alors, la subvention est de 190 000 €, ce n'est pas neutre, il y a une subvention sèche de 58 750 € et il y a une avance sur 20 ans d'un montant de 132 187 € le solde, c'est à dire 20 annuités de 6 609 € ce qui ne représente vraiment pas grand-chose compte tenu de la période et aussi de l'étalement. La somme de 190 000 € n'est pas neutre quand on monte un dossier de financement et là aussi je ne peux que me louer de la vigilance, de la technicité et du sérieux que mettent les services techniques ou la Direction Générale des Services pour monter les dossiers. Quand on voit arriver 190 000 € alors qu'on a passé quelques heures, élaboré quelques rapports, quelques documents de synthèses et quelques pièces justificatives comptables, administratives, techniques, plans, devis, etc... on a quand même une certaine satisfaction et je sais de quoi je parle ayant moi-même appartenu à la fonction publique. Donc, les services travaillent et quand on peut récupérer des sous, on les récupère, je les en remercie mais vous savez qu'ils sont vigilants, imaginatifs et efficaces dans ce domaine. »

*Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina) - Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc à M. Chantreau) - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE.*

## 21. OUVERTURE DE CREDITS

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'effectuer les ouvertures de crédits suivants :

### **EN DEPENSE**

Une somme de 1 050€ au compte 21311/020 chapitre 041 (opération d'ordre) pour la récupération de l'avance pour la fourniture et la pose d'un monte-escalier pour la salle Domisse.

### **EN RECETTE**

Une somme de 1 050€ au compte 238/020 chapitre 041 (opération d'ordre) pour la récupération de l'avance pour la fourniture et la pose d'un monte-escalier pour la salle Domisse.

**Monsieur le Maire** : « Je l'avais annoncé au dernier conseil et vous l'avez peut-être vu pour ceux qui fréquentent cette salle de réunion, un monte-escalier pour les personnes à mobilité réduite a été installé à gauche de l'escalier et il permet d'accéder à la salle Domisse. Il a été installé il y a une dizaine de jours, il y a un mode d'emploi tout le monde peut l'utiliser. Mais, l'entreprise ce qui est rare avait demandé un acompte avec le bon de commande, on a donc versé 1 050 € c'est-à-dire 1/3 des 3500 € qu'a coûté ce monte-escalier pour qu'elle puisse intervenir et

maintenant on a la facture et on nous déduit le tiers. Mais comme cette avance a été constatée en dépenses, il faut qu'on la défalque. C'est une opération comptable qui ne coûte rien sauf que nous récupérons l'avance qui avait été demandée par l'entreprise. »

**Madame Moroge** : « C'est dangereux lorsqu'on redescend l'escalier pour les gens qui se maintiennent au côté opposé de la rampe. L'ancienne rampe a été retirée, ne serait-il pas possible d'ajouter une rampe du côté opposé du monte-escalier ? »

**Monsieur le Maire** : « Judicieux, mais on va regarder. »

*Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina) - Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc à M. Chantreau) - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE.*

## **D. SERVICE DES SPORTS**

### **1. CONVENTION POUR L'ORGANISATION DES ACTIVITÉS SPORTIVES AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE 2016/2017**

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Fleurquin qui expose à l'assemblée les conventions relatives aux activités et utilisation des équipements sportifs.**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler la convention avec l'Éducation Nationale concernant l'organisation des activités sportives dans les écoles primaires et maternelles de la commune et la mise à disposition des éducateurs sportifs. Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer la convention.

*Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina) - Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc à M. Chantreau) - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE.*

### **2. CONVENTION D'OCCUPATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LE COLLÈGE THÉODORE-MONOD AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler la convention avec le Conseil Départemental fixant les conditions d'utilisation des équipements sportifs et la participation due par le collège Théodore-Monod pour l'année scolaire 2016/2017. Il précise que l'occupation de la salle des sports Pierre-de-Coubertin sera facturée 14,00 euros de l'heure et celle de la salle des arts martiaux et du tennis 7,00 euros de l'heure. Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer la convention.

*Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina) - Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc à M. Chantreau) - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE.*

### **3. CONVENTION D'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR LE LYCÉE DES MÉTIERS PIERRE-JOSEPH LAURENT 2016-2017**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de renouveler la convention d'utilisation des équipements sportifs municipaux (complexe Léo-Lagrange) et la participation due par le lycée des métiers P. J. Laurent pour l'année scolaire 2016/2017. Il précise que l'heure d'utilisation sera facturée 14,00€. Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée l'autorisation de signer la convention.

**Monsieur Chantreau** : « Monsieur le Maire, comme vous l'avez dit tout à l'heure lorsque qu'on fait des manifestations festives à la salle Coubertin on perd de l'argent de la part du collègue Théodore Monod, c'est un manque à gagner pour la municipalité. »

**Monsieur le Maire** : « Il y a deux choses, il y a un impact financier qui n'est pas négligeable mais il y a aussi la gêne que nous apportons à la pratique sportive par les collégiens. Cette gêne a été évoquée au dernier conseil d'administration où j'étais. Depuis ce temps-là j'ai eu un contact avec le principal et je lui ai écrit ce matin. Avec Georges Lemoine, Jocelyne et Sébastien du service des fêtes et Christelle responsable du service des sports nous avons regardé les prévisions de demande d'occupation de la salle Coubertin sur l'année 2017 de façon à étudier avec les associations y compris nous la ville une solution qui permettrait de limiter la gêne que nous apportons à la pratique EPS des collégiens, soit en décalant les manifestations sur les vacances scolaires ou en transférant sur la salle Léo Lagrange voire Multimédia. On a commencé à lisser toutes ces demandes. Néanmoins, depuis que nous avons fait l'acquisition des carrés de moquette, on gagne une demi-journée puisqu'avant on bloquait tout le vendredi pour dérouler la moquette, mettre le scotch, l'aspirer et on recommençait tout ça le lundi matin. Maintenant, on arrive à installer les carrés, le podium, les tables, les chaises sur le vendredi après-midi et à remballer l'ensemble pour le lundi midi. On prive la pratique sportive par les collégiens une journée au total, le vendredi après-midi et le lundi matin. Donc, si on peut gratter ou trouver d'autres solutions. Je pense, nous pensons que la salle Coubertin est attractive, c'est une belle et grande salle, il y a des gradins pour les spectateurs, il y a une buvette à l'entrée, il y a un grand parking mais nous allons voir avec les associations qui la sollicitent que certaines des manifestations qui se font à Coubertin puissent se faire ailleurs. Je ne suis pas convaincu que les 800 – 900 m<sup>2</sup> au sol soient toujours utilisés complètement pour certaines manifestations mais je reconnais que par rapport à la salle Léo Lagrange, la salle Coubertin est quand même assez attractive. De plus, avec l'esplanade Charles de Gaulle, il y a plus de capacité de stationnement des véhicules qu'à Léo Lagrange. Néanmoins, il faut respecter la pratique du sport par les collégiens dans nos installations au titre d'un accord que vous connaissez avec le Conseil Départemental à l'époque, et peut-être rappeler que l'on manque cruellement d'un espace de type salle des fêtes pour faire tout type de manifestation et ainsi ne pas dépendre de nos salles de sports mais ça, nous élus de la majorité nous le savons, mais je pense que vous le savez aussi. »

*Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina)- Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESIOIF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc à M. Chantreau) - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE.*

## **E. SERVICE ENFANCE-JEUNESSE**

### **1. ADHÉSION DES JEUNES DANS LE CADRE DE « ANIMA'VILLE »**

***Monsieur le Maire donne la parole à Madame Carpentier qui expose à l'assemblée les nouvelles tarifications 2017 relatives aux participations familiales de l'action Anima'Ville, de l'accueil de loisirs 11/13 ans et de l'Espace-Jeunes et de l'espace de vie sociale « Le Phare ».***

Monsieur le Maire propose, après avis de la commission Enfance, Jeunesse réunie le 5 décembre 2016, de fixer à 13€ l'adhésion annuelle des jeunes dans le cadre de l'action Anima'Ville à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

*Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina)- Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESIOIF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc à M. Chantreau) - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE.*

### **2. ACCUEIL 11/13 ANS ET ESPACE-JEUNES : FIXATION DES PARTICIPATIONS FAMILIALES**

Monsieur le Maire propose, après avis de la commission Enfance, Jeunesse, réunie le 5 décembre 2016, de fixer les participations familiales de l'accueil de loisirs 11/13 ans et de l'Espace-Jeunes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 comme suit :

	La semaine de chaque vacance scolaire (20h)
Quotient familial inférieur ou égal 369€	5,00
Quotient familial compris entre 370€ et 499€	9,00
Quotient familial compris entre 500€ et 700€	12,00
Quotient familial supérieur à 700€	18,00
Non contribuables à Aniche (sauf ceux dont le QF est inférieur à 700€)	24,00

Monsieur le Maire précise que la tarification est conforme aux engagements fixés dans la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée la mise en place de ces tarifs et propose d'autoriser le remboursement éventuel de la participation des enfants qui n'auraient pas pu fréquenter l'accueil de loisirs 11/13 ans ou l'Espace-Jeunes en totalité ou pour moitié de la période considérée pour des raisons médicales ou familiales, sur présentation d'un justificatif (certificat médical, bulletin d'hospitalisation, attestation sur l'honneur, justificatif administratif, ...).

*Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER– Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN– Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina)- Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESIOIF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE– M. Laurent HELBECQUE (proc à M. Chantreau) - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE.*

### 3. FIXATION DE L'ADHÉSION ET DES PARTICIPATIONS FAMILIALES À L'ESPACE DE VIE SOCIALE « LE PHARE » POUR L'ANNÉE 2017

Par délibération en date du 23 mars 2016, le conseil municipal a validé la création de l'Espace de Vie Sociale « LE PHARE » et la demande d'agrément « centre social » auprès de la CAF du Nord. Par décision de la Commission d'Action Sociale en date du 26 juillet dernier, la CAF du Nord a décidé d'agréer en préfiguration le projet social du centre social jusqu'en avril 2017.

Monsieur le Maire précise que l'Espace de Vie Sociale a ouvert ses portes début octobre dans les locaux actuels du Cesdim. Il rappelle que, par délibération du 26 septembre 2016, le conseil municipal a validé la gratuité de l'adhésion et des activités de l'Espace de Vie Sociale jusqu'au 31 décembre 2016.

Il propose, après avis de la commission municipale Enfance-Jeunesse en date du 5 décembre dernier, de fixer pour l'année 2017, l'adhésion annuelle à 5 euros par famille et 3 euros en individuel. La participation aux activités (ateliers, sorties) se fera par le biais d'une carte d'une valeur de 10 euros, dont les activités sont détaillées comme suit :

	Par personne
Atelier sans intervenant	Gratuit
Atelier avec intervenant	1,00€
Atelier parents-enfants	1,00€ par famille
Atelier « repas »	2,00€
Sortie à la demi-journée	3,00€
Sortie à la journée	5,00€

*Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER– Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN– Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina)- Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESIOIF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE– M. Laurent HELBECQUE (proc à M. Chantreau) - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE.*

**Monsieur le Maire :** « Ces tarifs sont modiques mais ils sont fixés en accord avec la CAF qu'on a d'ailleurs rencontrée il y a quelques temps pour un rapport d'étape après 6 mois d'existence de l'espace de vie sociale « Le Phare ». »



## F. SERVICE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

### 1. CREATION DE DEUX POSTES D'ADJOINT ADMINISTRATIF DE 2ÈME CLASSE À TEMPS COMPLET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Considérant que les besoins des services Urbanisme et de Gestion des Ressources Humaines exigent la création de deux emplois d'Adjoint administratifs de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer deux postes d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet et de modifier le tableau des effectifs en conséquence

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget, au chapitre 012, article 64111.

ECHOLON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	EFFET
INDICE BRUT	340	341	342	343	347	348	351	356	364	380	400	01/01/2015
INDICE MAJORE	321	322	323	324	325	326	328	332	338	350	363	01/01/2015
MINI (18 a 8m)	1a	1a	1a8m	1a8m	1a8m	1a8m	1a8m	2a6m	2a6m	3a4m		01/02/2014
MAXI (22 a)	1a	1a	2a	2a	2a	2a	2a	3a	3a	4a		

*Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER– Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN– Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina)- Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESIOIF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE– M. Laurent HELBECQUE (proc à M. Chantreau) - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE.*

**Monsieur le Maire :** « Ces créations au tableau des effectifs donnent la possibilité de recruter si le besoin se faisait sentir, notamment par rapport au service urbanisme où l'un des deux agents à une santé déficiente et l'arrivée en fin de procédure du plan local d'urbanisme va modifier et charger de façon substantielle les missions de ce service qu'on est d'ailleurs en train d'installer dans des lieux plus vastes avec plus de place, pour le classement, les dossiers, les permis, le cadastre, etc... dans la salle Triquet. C'est pour ça que le traditionnel pot des élus en fin de séance aura lieu dans la salle des mariages puisque la salle Triquet est en travaux pour reconversion. Donc, deux postes d'adjoint administratif qui sont des postes de catégorie C de base dont vous avez les indices brut majorés et le plan de carrière classique, traditionnel qui n'a pas changé et qui me donne la possibilité de nommer si d'aventure, il y avait urgence ou nécessité de pourvoir ces postes. C'est pas parce qu'ils sont inscrits au tableau des effectifs qu'ils seront pourvus, la meilleure preuve c'est que, quelque fois notamment à l'occasion du vote du budget primitif, je vous demande de toiletter, d'actualiser ce tableau des effectifs en supprimant des postes qu'on avait prévus parce que pour des raisons X ou Y on ne les a pas pourvus souvent parce qu'on a trouvé une autre forme de redéploiement ou de répartition des tâches. Dans la même mouture, vous savez qu'on a recruté à titre provisoire et à titre expérimental un directeur pour l'espace de vie sociale qui est là depuis 6 mois, avec lequel nous avons fait un rapport d'étape avec la CAF, il y a quelques semaines. Aujourd'hui, dans la mesure où il serait conforté dans sa mission de direction de l'espace de vie sociale, il doit entrer en concurrence avec des candidats éventuels de la fonction publique territoriale qui seraient titulaires du diplôme permettant dans cette filière de diriger un espace de vie sociale. Si on ne trouve pas sur le marché des titulaires par voie de mutation, un directeur, il pourrait être conforté mais pour cela, il y a lieu de créer un poste d'animateur à temps complet et de l'inscrire au tableau des effectifs. On est obligés de démontrer que nous sommes à la recherche d'un fonctionnaire pour éventuellement maintenir le directeur actuel dans ses fonctions si on a la preuve que les entretiens qui s'ensuivront ne permettent toujours pas le recrutement d'un cadre B. Nous allons donc rédiger un profil de poste et publier l'offre. »

### 2. CRÉATION D'UN POSTE D'ANIMATEUR À TEMPS COMPLET

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. Par délibération du 8 avril 2016, le Conseil Municipal a autorisé à recruter un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activités à savoir la préfiguration du projet du centre social.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un poste d'animateur à temps complet relevant de la catégorie B et de modifier le tableau des effectifs en conséquence.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget, au chapitre 012, article 64111.

ECHELON	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
INDICE BRUT	357	361	365	369	381	403	425	446	464	497	524	557	582
INDICE MAJORE	332	335	338	341	351	364	377	392	406	428	449	472	492
DUREE DE CARRIERE	1	2	2	2	2	2	2	3	3	4	4	4	-

*Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER– Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN– Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina)- Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE– M. Laurent HELBECQUE (proc à M. Chantreau) - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE.*

### 3. INDEMNITÉ HORAIRE POUR TRAVAIL DU DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 août 1975 (JO du 2 septembre 1975) modifié par l'arrêté ministériel du 15 novembre 1976 (JO du 8 décembre 1976) ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 décembre 1992 (JO du 16 janvier 1993) ;

Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal que les fonctionnaires territoriaux et les agents contractuels puissent percevoir l'indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés lorsqu'ils sont appelés à assurer leur service entre 6 heures et 21 heures les dimanches et jours fériés dans le cadre de la durée hebdomadaire de travail.

Le taux est fixé à 0,74 € par heure effective de travail.

Monsieur le Maire précise que le paiement d'indemnité horaire pour travail de dimanche et jours fériés est incompatible pour la même période avec des IHTS.

**Monsieur Le Maire** : «Toujours en ce qui concerne les ressources humaines, le Percepteur, s'adressant au Maire d'Aniche mais aussi au Président du Centre Communal d'Action Sociale, a demandé de préciser dans une délibération du conseil d'administration - et la collègue Renée Hary l'a vécu, il y a 15 jours au CCAS - les règles qui prévalent à l'attribution des compléments de salaire des fonctionnaires et des non fonctionnaires en ce qui concerne les heures supplémentaires, les indemnités d'administration, les indemnités de mission. Ça ne modifie rien, ce sont des gens qui par leur grade, par leur mission, par leur compétence, émargeaient déjà à ces compléments de salaire suivant le travail qu'ils font et nous ne faisons qu'apporter certaines précisions que j'évoque rapidement. L'indemnité horaire pour travail du dimanche et jours fériés, c'est une indemnité de 0,74 € par heure effective de travail, le dimanche dans la limite des 35 heures. On aurait eu - et le Percepteur avait rejeté les mandats- on aurait eu tendance à majorer d'office les heures faites le dimanche, or, il est bien acté que les heures du dimanche qui sont faites dans un arrangement d'horaire amplitude à la semaine dans le cadre des 35 heures ne sont pas majorées de 25 ou 50 % mais elles sont majorées d'un taux de 0,74 € l'heure. Alors, c'est simple c'est le problème des MNS et des opérateurs du cinéma, dans la mesure où on arrange leurs horaires dans la limite de 35 heures, ils ont droit à 0,74 € l'heure du dimanche ou des jours fériés, les jours de fêtes dans la limite des 35 heures. Ensuite, les indemnités horaires pour travaux supplémentaires communément appelées les I.H.T.S. sont versées pour les heures réellement accomplies au-delà des 35 heures qui sont au préalable proposées et validées par le responsable de service. Il n'appartient pas aux agents de dire, « je vais, je fais, j'ai fait des heures supplémentaires », ça fait partie de l'organisation du service, du management et la hiérarchie est là pour le valider. Toutefois, on le précise, la récupération des heures supplémentaires peut faire l'objet d'un repos compensateur ce qui peut arranger financièrement l'employeur que nous sommes et ce qui peut arranger aussi socialement ou

humainement l'agent qui plutôt d'avoir des sous et de payer des impôts préfère être un peu plus longtemps à l'occasion de Noël ou des vacances avec sa femme ou ses enfants, ou de bricoler chez lui. Les heures supplémentaires peuvent faire l'objet d'un repos compensateur majoré s'agissant du dimanche, c'est-à-dire ceux qui travaillent à Kopierre le dimanche soir ou le dimanche après-midi en dehors de leurs 35 heures/semaine se font payer l'heure majorée ou alors récupèrent dans les mêmes formes, c'est une heure récupérée double. »

**Monsieur Chantreau** : « Si j'ai bien compris, il s'agit de rajouter 0,74 € de l'heure en plus du traitement dans la limite des 35 heures. Ce montant me paraît faible mais c'est la loi dans la limite de 35H/semaine. »

**Monsieur Bartoszek** : « En tant que Fonction Publique Hospitalière comme le dit Monsieur le Maire, les indemnités de nuit pour les infirmiers s'élèvent à 0,88 ou 0,90 € de l'heure et ça pour travailler la nuit. Moi aussi, quand j'ai lu 0,74 € je me suis dit que c'était peu. Mais je pense que c'est réglementé, c'est quelque chose qui sort d'un arrêté ministériel. »

**Madame Moroge** : « Il fallait peut-être ajouter que cette indemnité était versée en complément de salaire. »

**Monsieur le Maire** : « Judicieux, vigilance de l'enseignant. »

**Monsieur le Maire** : « Oui, on l'a fait mais ce n'est pas mentionné. »

*Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina)- Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAINNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESIOIF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc à M. Chantreau) - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE.*

#### 4. LES INDEMNITÉS HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES (I.H.T.S.)

Décret n° 2002-60 du 14/01/2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires modifié par les décrets n°2007-1630 du 19 novembre 2007 – n° 2008-199 du 27 février 2008 – n° 2011-184 du 15 février 2011

##### I. – Le régime des heures supplémentaires (et complémentaires) :

###### a. Les bénéficiaires

Monsieur le Maire propose de verser des IHTS aux fonctionnaires de catégorie C et aux fonctionnaires de catégorie B dont les missions impliquent la réalisation effective d'heures supplémentaires et de fixer la liste des emplois comme suit :

CADRES D'EMPLOIS
Rédacteurs – animateurs - Educateurs des A.P.S. – Educateurs de jeunes enfants – Technicien territorial - Agents de maîtrise - Agents Sociaux - Adjoint administratifs – Adjoint techniques - Adjoint animation – Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles – Auxiliaires de puériculture

Seules **les heures réellement accomplies** pourront être rémunérées par des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) pour les fonctionnaires stagiaires et titulaires ainsi que pour les non titulaires.

Il est également précisé que les agents publics à temps non complet et les agents non titulaires de droit public pourront être amenés à accomplir en fonction du besoin du service (surcharge de travail, ...) des heures complémentaires dans la limite d'un temps complet.

Les heures supplémentaires ne peuvent dépasser un plafond mensuel de 25 heures pour un temps complet **y compris les heures accomplies les dimanche et jour férié ainsi que celles effectuées la nuit.**

Toutefois, la récupération des heures supplémentaires sous la forme d'un repos compensateur est à privilégier.

## b. le calcul des heures supplémentaires

A défaut de compensation sous la forme d'un repos compensateur, les heures supplémentaires pourront être rémunérées comme suit :

$$\text{Taux horaire de l'I.H.T.S.} = \frac{\text{Traitement brut annuel} + \text{Indemnité de résidence} + \text{NBI}}{1820}$$

HEURES SUPPLÉMENTAIRES	RÉMUNÉRATION DE L'HEURE SUPPLÉMENTAIRE
Les 14 premières heures	Taux horaire de l'I.H.T.S x 1,25
Les heures suivantes (de la 15 <sup>ème</sup> à la 25 <sup>ème</sup> heure)	Taux horaire de l'I.H.T.S x 1,27

Les heures de nuit effectuées entre 22 heures et 7 heures sont majorées de 100% alors que celles accomplies les dimanche et jour férié sont majorées des 2/3.

Les deux majorations ne peuvent se cumuler. Les heures effectuées de nuit ainsi que celles effectuées les dimanche et jours fériés sont rémunérées suivant le calcul des 14 premières heures suivant le JO « Traitement des fonctionnaires ».

HEURES SUPPLÉMENTAIRES	RÉMUNÉRATION DE L'HEURE SUPPLÉMENTAIRE SUIVANT LES 14 PREMIÈRES HEURES + MAJORATION
Heures de nuit	Taux horaire de l'I.H.T.S x 1,25 + Taux horaire de l'I.H.T.S x 1,25
Heures effectuées un dimanche ou un jour férié	Taux horaire de l'I.H.T.S x 1,25 + 2/3 x (Taux horaire de l'I.H.T.S x 1,25)
Heures de nuit effectuées un dimanche ou un jour férié	Taux horaire de l'I.H.T.S x 1,25 + Taux horaire de l'I.H.T.S x 1,25

Les heures supplémentaires ne peuvent être effectuées qu'à **la demande du chef de service**.

Par ailleurs, lorsque l'organe délibérant de la collectivité a mis en place des cycles de travail conformément à l'article 4 du décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001, les heures supplémentaires effectuées par les agents à temps complet ou à temps non complet sont comptabilisées lorsqu'il y a dépassement des bornes horaires définies par le cycle de travail.

Pour les agents à temps non complet, les I.H.T.S. seront rémunérées sur un taux normal jusqu'au temps plein quel que soit le statut du fonctionnaire à temps non complet et en heures supplémentaires au-delà. Enfin, il convient de rappeler que la durée hebdomadaire de travail effectif (heures supplémentaires comprises) ne peut excéder 48 heures au cours d'une même semaine, ni 44 heures en moyenne sur une période quelconque de 12 semaines consécutives.

Le travail supplémentaire accompli entre 22 heures et 7 heures est considéré comme travail de nuit.

*Adopté à l'unanimité : POUR : 31 : M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina) - Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc à M. Chantreau) - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE.*

## G. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 1. MOTION POUR LE MAINTIEN D'UN SERVICE PUBLIC DE LA POSTE DE QUALITÉ ET DE PROXIMITÉ

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il a été destinataire d'une proposition de motion à étudier en conseil municipal. Il semble qu'à l'horizon 2019, près de la moitié des bureaux de poste pourraient être fermés. La commune d'Aniche risque donc d'être impactée par ces futures restructurations.

Le texte de la motion soumise aux membres du conseil municipal est le suivant :

« Considérant qu'à la Poste, le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier,

de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.

Considérant que ce service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. La direction de la Poste continue à supprimer en moyenne 7000 emplois par an (en dépit du CICE dont le montant avoisine le milliard d'euros sur les 3 dernières années), ce qui se traduit par le non-respect de la distribution 6 jours sur 7, des horaires de levées avancés, des bureaux de Poste aux horaires réduits voire même fermés.

Considérant que la direction de la Poste envisage d'accélérer ces transformations et ces fermetures de bureaux, privilégiant tout type de partenariat (maison de service au public, relais Poste, Agence postale communale ou intercommunale...). Ceci constitue une régression sans précédent tant au niveau du contenu des services publics proposés et de l'accessibilité bancaire qu'au niveau de l'aménagement du territoire par le «détricotage» du maillage territorial des bureaux de poste.

Considérant le refus de ratification du contrat de présence postale 2017-2019 par l'association des maires de France (AMF) réunie en octobre dernier. Ce texte prévoyait notamment la possibilité pour la Poste de passer au-dessus de l'avis des maires et des conseils municipaux en cas de transformation ou fermeture de bureaux ainsi qu'un fond de péréquation bien insuffisant pour répondre aux besoins de la population en matière d'aménagement du territoire. Et cela, alors même que l'on demande de plus en plus d'efforts aux mairies pour palier au désengagement de la Poste et maintenir un service postal de qualité pour la population.

Considérant que la Poste est une S.A. à capitaux publics et que les mairies et les usagers ont leur mot à dire sur l'avenir du service public postal.

Monsieur le Maire sollicite de l'assemblée qu'elle :

- Se prononce pour le maintien d'un service public postal de qualité
- Refuse toute fermeture ou transformation du bureau de poste de la commune d'Aniche.

**Monsieur le Maire** : « L'ordre du jour appelle à vous proposer une motion mais on entendra également notre collègue Jean-Louis Chantreau par rapport à cette motion. Vous savez que quand j'étais dans l'opposition, je n'ai jamais été très chaleureux pour voter les motions mais il y a des situations y compris quand j'étais dans l'opposition d'ailleurs, où vraiment il y a le feu et il faut que quand on est élu quelle que soit sa tendance politique ou son rang, minorité ou majorité, il faut quand même prendre position et monter au créneau comme on dit communément. Il s'agit des menaces qui pèsent sur l'activité d'un service public quotidien et important puisqu'il s'agit de la poste et donc des bureaux de poste. La poste continue de réduire suivant les statistiques CGT et Associations des Maires de France 7 000 postes par an. La réforme dans le maillage national des bureaux de postes sur le territoire pourrait aboutir au transfert de l'activité postale dans des petites mairies, des maisons de services publics, des agences postales, des débits de tabac, on a même parlé de boulangerie. L'Association des Maires de France a protesté contre le fait que la poste se passerait de l'avis des Maires et des conseils municipaux en cas de réduction de l'activité ou de fermeture des bureaux de poste. Il est demandé au conseil municipal d'adopter la motion dont je vous ai transmis le texte pour protester contre cette menace arbitraire c'est-à-dire défendre le service public de la poste et s'opposer à toute menace qui pèserait sur le bureau d'Aniche. Voilà en préambule, je voulais dire le pourquoi et le comment et vous avez lu le texte. »

**Monsieur Meurdesoif** : « Il n'y a pas de contradictions dans le texte que vous présentez et dans celui que nous avons déposé au secrétariat. C'est pourquoi plutôt que de discuter des deux textes, je pense qu'on va vous demander de transmettre à nos collègues notre texte afin qu'ils en prennent connaissance et ils verront ainsi qu'il n'y a absolument aucune opposition entre les deux formulations. Mais c'est important que l'on se prononce unanimement sur le texte que vous venez de présenter Monsieur le Maire parce que c'est un danger qui n'est pas nouveau malheureusement puisqu'on a vu partir le tri d'Auberchicourt et venir à Aniche quand vous allez à la salle de tri de la poste d'Aniche maintenant il y a les facteurs d'Auberchicourt qui sont là. On sait que des menaces pèsent justement sur cette activité de tri à Aniche qui pourrait se retrouver sur un terrain intercommunal, il y a déjà les centres de Petite Forêt et de Roost-Warendin qui sont des centralisateurs. Le service à rendre à la population se trouverait de toute façon amoindri. Il faut aussi que la population reçoive l'écho de l'inquiétude des facteurs qui se demandent à quelle sauce ils vont être mangés puisqu'actuellement on leur a attribué un coffre qu'ils portent sur leur bicyclette fut-elle électrique maintenant. Il arrivera un jour où ils livreront sans doute des pizzas, pour l'instant

il est question qu'ils livrent la Redoute, les 3 Suisses et autres ventes par correspondance. Donc, c'est important la poste reste parmi les premiers services publics en France. Il y a des bureaux de postes un peu partout mais malheureusement tous les services ne sont pas rendus et c'est encore important de défendre ce maillage, la poste a un rôle de traitement égalitaire du citoyen sur l'ensemble du territoire ce que ne font plus les autres administrations malheureusement. Donc, la Poste au même titre que l'éducation nationale d'ailleurs est la seule administration à être encore partout, il n'y a pas de territoire qui lui soit interdit, donc c'est important qu'unaniment, on l'adopte et je propose que notre motion ne soit pas discutée mais simplement communiquée. Il est donc important qu'on ait un vote unanime sur le texte que vous venez de présenter Monsieur le Maire. »

**Monsieur le Maire :** « Nous transmettrons la motion de défense du service de la Poste que à la Sous-Préfecture qui fera remonter à qui de droit. Je pense comme vous qu'il est important de faire front de façon unanime, en plus on est période électorale ça peut impressionner ou faire réfléchir certains candidats sur la menace qui pèse et sur le front uni de l'ensemble des conseils municipaux par rapport à cette défense. Je vous remercie pour nos collègues de la Poste et pour le service public en général. Pour rester dans ce schéma, je vous informe que le Sous-Préfet m'a proposé que la mairie devienne centre de traitement des passeports et des cartes d'identité. Vous savez qu'actuellement on va à Bouchain, Orchies, Douai ou Arleux. J'ai personnellement, lorsque j'étais chargé de mission en mairie d'Arleux, mis en place ce service qui est techniquement complexe mais qui est -au niveau du service public à la population- intéressant et rend beaucoup de service. Ça veut dire qu'il faudra aménager un espace sécurisé sur le plan informatique avec un coffre à l'accueil de la mairie et former deux employés parce qu'en former un seul, il y a le risque que s'il est malade ou en vacances le service est en panne. Donc, ces deux employés vont recevoir une formation prochainement et dans le courant de l'année, j'annoncerai que désormais les Anichois, Auberchicourtois et Masnysiens (donc ça va faire du monde) pourront se voir délivrer des passeports et des CNI en mairie d'Aniche. Rassurez-vous, nous sommes largement aidés financièrement par l'Etat, de l'ordre de 5 500 € par an mais il y a quand même un investissement en termes de logiciel informatique, sécurité qui s'y rattache, coffre-fort, salaires - tout au moins partiel- des agents qui seront affectés à cette mission mais pour les Anichois se sera une démarche de proximité, une démarche intéressante. Voilà, le moment venu, on communiquera et on vous en dira plus sur cette nouvelle mission. Donc, les mairies existent encore, on en a encore besoin et on sait où les trouver pour certaines missions de service public. Dès lors qu'on peut le faire et que ça rend service à nos populations, ne nous en privons pas. Il reste à vous rendre compte des décisions que j'ai prises, je ne doute pas que vous les ayez lues, on a ajouté trois décisions par rapport à l'envoi que vous avez dans les pochettes, celles du 6 décembre ainsi que celle du 7 décembre. L'ordre du jour étant épuisé, je vais vous demander de lever la séance. Je vous remercie de votre assiduité et de votre concours puisqu'il s'agit de la dernière réunion de l'année et je remercie le public dont beaucoup de têtes sont fidèles à nos séances du conseil municipal ce qui prouve l'intérêt que ces citoyens mettent en avant dans la connaissance des affaires municipales. »

**Adopté à l'unanimité : POUR : 31 :** M. Marc HEMEZ – Mmes Carole CARPENTIER – Jessica TANCA – Rosa LA SPINA – Marie BONNAFIL - MM. Georges LEMOINE - Michel FLEURQUIN – Jean-Claude DENIS (proc. à M. le Maire) – Xavier BARTOSZEK – Christian COLLET – Michel DEBEVE – Norbert SARPAUX - Mme Hélène OWCZARCZAK - M. Jean-Gabriel DUJARDIN - Mmes Marie-Bernadette POULAIN – Mirtille STIEVENARD (proc. à Mme La Spina) - Viviane LUPART (proc. à Mme Tanca) – Mme Léone TAISNE - M. Farid FETTACHE – Mme Marylène DRECCQ (proc. à M. Bartoszek) - M. Dominique HERVET – Mme Aude-Claire DUBAR – M. Clément CORNU - Mmes Renée HARY – Danièle BRENSKI - MM. Michel MEURDESOLF – Jean-Louis CHANTREAU - Mme Martine MOROGE – M. Laurent HELBECQUE (proc à M. Chantreau) - Mmes Anne DELABY - Cathy LEFEBVRE.

## **DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

**Le 27 septembre 2016 :** Décision de participer à l'opération « lire et vivre ensemble en Ostrevent » et de retenir la proposition de la compagnie DISRACONTE concernant 2 spectacles interprétés par Mme Nezha Cheve : « Les contes des Mille et Une nuits » le vendredi 14 octobre 2016 dans l'après-midi et « Les contes du Maroc » le samedi 15 octobre 2016 au matin. Le coût total des deux spectacles est fixé à 1 600 € T.T.C.

**Le 27 septembre 2016 :** Décision de passer un nouveau contrat de maintenance du logiciel urbanisme avec la Société Nord France Informatique. Le montant annuel du contrat s'élève à la somme de 326,40 € T.T.C. Le contrat est établi pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2019.

**Le 30 septembre 2016 :** Décision de confier à l'office National des Forêts, une mission de maîtrise d'œuvre pour le suivi des travaux de valorisation par boisements forestiers diversifiés sur les sites du corridor, de la plaine des Navarres et de la plaine de l'Archevêque. Le montant de la mission est fixé à 9 390 € HT.

**Le 3 octobre 2016 :** Décision de passer un contrat pour l'installation d'un monte-escaliers en mairie, salle Domisse avec la Société OTOLIFT. Le montant des travaux s'élève à la somme de 3 500 € T.T.C.

**Le 3 octobre 2016** : Décision de passer un contrat d'engagement, à l'occasion de la fête de Noël de la structure multiaccueil Maria-Montessori du lundi 19 décembre 2016 avec la société « le coffre à musique ». Le montant de la prestation s'élève à 500€ TTC.

**Le 3 octobre 2016** : Décision d'organiser une sortie culturelle au musée de la piscine de Roubaix le samedi 15 octobre 2016. Le tarif individuel de cette sortie est fixé à 15 €.

**Le 4 octobre 2016** : Décision d'attribuer le marché de travaux de déconstruction et de désamiantage au 30 A rue Jean Jaurès à la Société Renard pour un montant de 29 534,40 € TTC.

**Le 13 octobre 2016** : Décision de passer un contrat de cession de représentation spectacle, à l'occasion des festivités de Noël, le dimanche 18 décembre 2016, avec TOP REGIE pour un montant de 1 282,35 € T.T.C.

**Le 14 octobre 2016** : Décision de passer une nouvelle convention avec AIR LIQUIDE Santé une convention ECOPASS n° CSC10129 relative à la mise à disposition de deux bouteilles « PRESENCE B5 (ALSF) » d'oxygène destinées à la piscine municipale. La convention prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2017. Le montant annuel s'élève à la somme de 964,80 € TTC.

**Le 14 octobre 2016** : Décision de fixer la participation des familles pour le séjour en classe de neige du 23 janvier au 4 février 2017 à 190 € pour les anichois - 95 € pour les familles qui bénéficient des aides facultatives du CCAS - 370 € pour les familles qui ne sont pas domiciliées à Aniche

**Le 14 octobre 2016** : Décision de fixer le tarif individuel d'entrée pour le concert anniversaire du Tea For Two Big Band à 5 €. Le concert est prévu le samedi 22 octobre 2016 à la salle Pierre de Coubertin.

**Le 17 octobre 2016** : Décision de mettre à disposition du CEMEA les locaux de l'école et du restaurant scolaire F.Wartel, définis dans la convention, afin d'y effectuer des stages BAFA, pour un montant de 100 € TTC par jour d'occupation.

**Le 27 octobre 2016** : Décision de passer avec la société 2RS-Solutions un contrat d'entretien des installations téléphoniques de la mairie, de certains de ces établissements publics et des services techniques. Le contrat est conclu pour une durée de 5 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, pour un montant annuel de 1 656,00 TTC soit 8 280,00 € pour la totalité du contrat.

**Le 4 novembre 2016** : Décision de fixer le tarif individuel de la pièce de théâtre « Du rifici chez les poulets » qui se tiendra à la salle multimédia le dimanche 13 novembre 2016 vers 16 h à 3 €.

**Le 15 novembre 2016** : Décision de signer un avenant n°2 au contrat initial « entretien et maintenance du parc d'extincteurs » avec la société Somex. Le montant de l'avenant s'élève à 15,12 € HT et fait passer le montant du contrat initial de 1 304,10 € HT à 1319,22 € HT soit 1583,06 TTC.

**Le 15 novembre 2016** : Décision d'attribuer le marché de la vérification et la maintenance des installations des trappes de désenfumage dans divers bâtiments communaux à la société Somex. Le montant du contrat annuel s'élève à la somme de 760,20 € H.T. soit 912,24 € T.T.C. Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2019.

**Le 15 novembre 2016** : Décision d'attribuer le marché nettoyage et balayage du marché, le balayage des fils d'eau à la Société Theys. Les montants annuels du marché se décomposent comme suit :

- Nettoyement du marché : 10 296,00 € T.T.C.
- Balayage du marché : 7 722,00 € T.T.C.
- Balayage des fils d'eau de la RD 645 et de la RD 943 : 2 376,00 € T.T.C.

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2019.

**Le 16 novembre 2016** : Décision de passer avec la Société Servia, un contrat de maintenance et d'assistance téléphonique du progiciel Digitech Etat-Civil pour un montant annuel de 1 814,27 € H.T. révisable annuellement selon l'indice SYNTEC à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans renouvelable deux fois par périodes successives de 3 ans sauf dénonciation avec un préavis de trois mois.

**Le 16 novembre 2016** : Décision de passer avec la Société Servia, un contrat de maintenance et d'assistance téléphonique du progiciel Nemausic GFI Finances-Paye-Elections pour un montant annuel de 5 264,91 € HT. Ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans renouvelable deux fois par périodes successives de 3 ans sauf dénonciation avec un préavis de trois mois.

**Le 16 novembre 2016** : Décision d'attribuer le marché à la Société SAGA LAB concernant la vérification des aires de jeux. Le montant du contrat annuel s'élève à la somme de 248,95 € T.T.C. Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2019.

**Le 17 novembre 2016** : Décision d'attribuer le marché à la Société SAGA LAB concernant la vérification périodique des équipements sportifs. Les montants du marché se décomposent comme suit :  
1<sup>ère</sup> et 3<sup>ème</sup> année : Contrôle sous charge et contrôle visuel : 748,18 € T.T.C.

2<sup>ème</sup> année : 2 contrôles visuels par an : 480,48 € T.T.C.

Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2019.

**Le 17 novembre 2016** : Décision d'autoriser Maître Manuel GROS à représenter la Commune suite au recours en excès de pouvoir présenté le 12 octobre 2016 par la SCI « Les maisons Guislain » devant le Tribunal Administratif de Lille.

**Le 22 novembre 2016** : Décision d'attribuer le marché à la Société T.N.E. concernant la désinfection dans les écoles, les restaurants scolaires, la structure Multi Accueil Maria Montessori et le Dojo. Le montant du contrat annuel s'élève à la somme de 573,02 € H.T. soit 687,62 € T.T.C. Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2019.

**Le 25 novembre 2016** : Décision d'accepter le don de 55,22 € provenant de la clôture du compte bancaire de l'association Harmonie Municipale d'Aniche suite à la dissolution de l'association.

**Le 28 novembre 2016** : Décision de signer le contrat de location d'un poste informatique complet pour le service financier avec la société Cegelease. Le montant de la location s'élève à 128,40 € T.T.C. par mois hors assurance. Le contrat est conclu du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 31 mai 2018.

**Le 28 novembre 2016** : Décision d'attribuer le marché au Bureau de Contrôle VERITAS concernant la vérification annuelle des installations de chauffage et d'électricité dans divers bâtiments communaux. Le montant du contrat annuel s'élève à la somme de 6 013,86 € T.T.C. Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2019.

**Le 29 novembre 2016** : Décision d'attribuer le marché de travaux de menuiseries dans divers bâtiments communaux à l'entreprise SE MENUISERIE à Abscon. Le marché est conclu pour un montant total de 14 184€ T.T.C.

**Le 1er décembre 2016** : Décision d'encaisser le chèque remis par la Compagnie d'Assurances SMACL d'un montant de 1 440 € correspondant au remboursement des frais d'avocat engagés suite au recours en excès de pouvoir présenté le 12 octobre 2016 par la SCI « Les maisons Guislain » devant le Tribunal Administratif de Lille à l'encontre de la Commune.

**Le 1er décembre 2016** : Décision de contracter auprès de la Banque Postale un emprunt d'un montant de 1 000 000 € pour le financement de travaux d'investissements inscrits au budget 2016 et qui seront reportés sur l'exercice 2017.

**Le 5 décembre 2016** : Dans le cadre des ateliers cirque qui se dérouleront à l'Espace de Vie Sociale du 19 au 24 décembre 2016, décision de signer un contrat d'engagement avec la compagnie « Bruit de Couloir » à Saint-Laurent Blangy. Le montant de la prestation est fixé à 1 601,13€ TTC.

**Le 5 décembre 2016** : Dans le cadre d'une intervention cirque qui se déroulera à l'Espace de Vie Sociale le 14 décembre 2016, décision de signer un contrat d'engagement avec la compagnie « Bruit de Couloir » à Saint-Laurent Blangy. Le montant de la prestation est fixé à 386,35€ TTC.

**Le 6 décembre 2016** : Décision de modifier le contrat de location d'aquabiking et de louer 23 vélos pour la période d'octobre à décembre au lieu de 22. Le montant de la location est ajusté en conséquence et passe de 9 072€ à 9 288€ TTC.

**Le 06 décembre 2016** : Décision de signer une convention avec le Garage 59 à Somain pour la mise en fourrière des véhicules. La convention est conclue pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

**Le 07 décembre 2016** : Au vu des résultats de la consultation lancée selon la procédure adaptée, décision d'attribuer le marché de vérification et de maintenance des alarmes incendie et intrusion dans divers bâtiments communaux à la société STD Sécurité à Cuincy. Le marché est conclu pour un montant annuel de 15 374 euros HT soit 18 448 euros TTC. Il est conclu pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

***L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h35 et invite les conseillers à signer le registre des délibérations.***